ROPPA

Afrique Nourricière

PLAN QUINQUENNAL 2012-2016

RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES
ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
9 BP 884 Ouagadougou 09 - Tel (226) 50-36-08-25 - Tel/Fax : (226) 50-36-26-13
Site : www.roppa.info – E-mail : roppa@roppa-ao.org; roppa2000@yahoo.fr

Sommaire

INTRODUCTION 3

I- CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN AFRIQUE DE L'OUEST 6

1.1- LES GRANDES TENDANCES DE L'AGRICULTURE OUEST-AFRICAINE 6

1.2- LA MISE EN ŒUVRE DE L'ECOWAP ET LE PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE 7

II- DYNAMIQUE DU ROPPA ET DES PLATES- FORMES NATIONALES DANS LA CONSTRUCTION DU MOUVEMENT PAYSAN ET L'ELABORAT ION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 10

2.1- LES ACQUIS RELEVES PAR LE BILAN INTERNE ET L'EVALUATION EXTERNE 10

2.1.1- LES DYNAMIQUES AU NIVEAU REGIONAL : 10

2.1.2- LES DYNAMIQUES SPECIFIQUES AU NIVEAU DES PLATES-FORMES NATIONALES 11

2.1.3 - LIMITES ET INSUFFISANCES CONSTATEES DANS LE PARCOURS DU ROPPA 13

III- BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME INTERIMAIRE 16

IV- JUSTIFICATION DU PLAN QUINQUENNAL 21

4.1- UN CONTEXTE MONDIAL DOMINE PAR LES INCERTITUDES 21

4.2- LA CONSCIENCE DU LONG TERME ET LES CONTRAINTES DU COURT TERME 21

4.3- LES PMA RESTENT MARGINALISES DANS LES REFORMES DE LA GOUVERNANCE MONDIALE 21

4.4- COMMERCE, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE 22

V- RESULTATS ATTENDUS E T ACTIVITES DU PLAN QUINQUENNAL 25

5.1- RESULTAT ULTIME 25

5.2- RESULTATS ET ACTIVIT ES 25

VI- STRATEGIE GENERALE DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION 47

VII- BUDGET ESTIMATIF DU PLAN QUINQUENNAL (FCFA) 51

INTRODUCTION

A l'issue de deux exercices d'évaluation[1] de son action depuis juillet 2000, date de sa fondation, et l'exécution d'un programme intérimaire en 2011, le ROPPA a entrepris la préparation du présent plan quinquennal. Cet instrument de planification couvre la période de janvier 2012 à décembre 2016. Il doit permettre au réseau et à ses membres de mettre en œuvre des initiatives pour le développement des exploitations familiales et de mieux faire prendre en charge leurs préoccupations et leurs intérêts dans le cadre des politiques de développement agricole et rural définies et mises en œuvre par les Etats et les organisations intergouvernementales d'intégration régionale.

L'insécurité alimentaire et la pauvreté continuent d'affecter un nombre croissant de populations rurales et ceci malgré d'une part les efforts d'implication des acteurs, en particulier les organisations paysannes et de producteurs, dans la définition de ces politiques et d'autre part, les appuis financiers consentis par certains Etats en faveur de l'agriculture. Cette situation est devenue plus préoccupante avec les effets de la crise alimentaire et la volatilité récurrente des prix des produits agricoles.

La région ouest-africaine, largement dépendante des importations alimentaires, doit donc mieux exploiter ses importantes potentialités et mieux organiser son agriculture afin de réduire sensiblement cette dépendance et tirer le meilleur parti de la demande croissante interne en produits alimentaires générée par la croissance démographique et l'urbanisation grandissante.

Sous ce rapport, le ROPPA estime que les exploitations familiales et leurs Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (OPPA) doivent se mobiliser et entreprendre, avec l'appui des Etats et des Organisations Intergouvernementales (OIG), les transformations nécessaires à l'augmentation durable de l'offre alimentaire.

Pour ce faire, et au terme de la mise en œuvre du programme intérimaire, le présent plan quinquennal a été préparé, d'une manière responsabilisante avec l'ensemble des plates-formes nationales membres du ROPPA.

Au regard des défis qui se dressent face à l'agriculture ouest-africaine, le ROPPA a souhaité s'investir dans la modernisation des exploitations familiales. Pour ce faire, les actions du ROPPA et de ses membres au cours des cinq prochaines années cibleront quatre domaines d'actions :

Le premier domaine d'actions consiste à cerner les dynamiques des exploitations familiales en vue de renforcer les capacités des OPPA à fournir des services technico-économiques à leurs membres et la promotion/soutien de leurs initiatives économiques :

- une plus grande valorisation de leurs produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques aux fins de contribuer à une alimentation saine, suffisante et conforme aux valeurs des populations ouest-africaines de façon durable ;

[1] Bilan interne du parcours du ROPPA – octobre 2005 et Evaluation externe du ROPPA janvier 2009

- mieux alimenter de propositions concrètes, les contenus du plaidoyer et du lobbying mais également pour contribuer à l'augmentation durable de la production agro-sylvo-pastorale et halieutique et des revenus.

Le second domaine d'actions renforcera les acquis et les expériences accumulés depuis 2000 dans le plaidoyer en vue de politiques, de stratégies et d'interventions publiques plus favorables au développement durable des exploitations agricoles familiales.

Le troisième domaine d'actions permettra au ROPPA de continuer la consolidation de sa gouvernance interne amorcée dans le cadre du programme intérimaire en vue de renforcer de manière durable sa crédibilité institutionnelle et celle de l'ensemble de ses plates-formes nationales membres;

Un quatrième domaine d'actions vise à soutenir la construction au niveau du ROPPA et des plates-formes nationales d'équipes techniques de haut niveau avec les moyens nécessaires et les compétences requises qui leur apportent les services nécessaires permettant la mise en œuvre de la vision et des missions du réseau.

Ces quatre domaines d'actions autour de la vision du ROPPA s'inscrivent parfaitement dans les politiques agricoles régionales que sont l'ECOWAP de la CEDEAO et la PAU de l'UEMOA. Lesquelles politiques ont été élaborées avec la participation effective de réseau. Au niveau des pays, ces quatre domaines d'actions concourent aux objectifs de développement socio-économique et reflètent bien la priorité accordée au secteur agro-sylvo-pastoral et forestier pour augmenter durablement la croissance économique. Enfin, ces quatre domaines d'actions sont pertinents en considération de l'intérêt renouvelé des partenaires au développement des pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont manifesté leur volonté d'orienter leurs efforts vers le secteur agro-sylvo-pastoral et forestier.

Dans sa conception, le plan quinquennal s'est attaché, d'abord au niveau du ROPPA, à rechercher une cohérence et une synergie entre d'une part, le présent plan et d'autre part, tous les projets, programmes et actions en cours. Aussi, le plan quinquennal devient-il le document-cadre et de référence qui guide les actions du ROPPA. Ensuite, le plan quinquennal a pris le parti de focaliser l'action du ROPPA dans les domaines où les plus values des OPPA sont avérées et les autres domaines, nécessitant des partenariats efficaces avec les acteurs tant publics que privés.

I-CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN AFRIQUE DE L'OUEST

I- CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL EN AFRIQUE DE L'OUEST

1.1- Les grandes tendances de l'agriculture ouest-africaine

L'Agriculture régionale a connu un boom spectaculaire au cours des 25 dernières années. Par exemple, la production végétale a été multipliée par 3,2. Mais cet accroissement de l'offre a été principalement réalisé par une extension des surfaces mises en culture, dans un contexte de faible accroissement des rendements. Les productions animales concernant aussi bien les systèmes pastoraux ou agropastoraux que les filières courtes (volailles, petits ruminants) ont connu un développement rapide. Sur un plan général, l'agriculture a répondu à la croissance de la demande. Pour autant, ces profondes mutations n'ont pas permis de tourner le dos au « paradoxe régional » d'une agriculture à la fois principal secteur économique, gros pourvoyeur d'emplois et grande importatrice nette de produits agricoles et alimentaires. C'est dans ce contexte qu'elle devra faire face à plusieurs changements et défis majeurs :

la croissance de la population et son urbanisation : la population régionale (290 millions d'habitants aujourd'hui) devrait passer à 455 millions d'habitants en 2030. La proportion d'urbains de 39 % aujourd'hui devrait passer à 60 %. Il s'agit d'une transformation historique qui représente une très grande opportunité pour les producteurs s'ils parviennent à satisfaire les besoins de cette population. Cela exige une transformation massive des systèmes agro-sylvo-pastoraux et des filières agro-alimentaires pertinentes pour espérer voir cette population s'approvisionner sur le marché régional plutôt que sur le marché mondial.

les changements climatiques et la pression sur des ressources naturelles : la pression sur les ressources dans les zones agro-sylvo-pastoraux à fort potentiel va s'accroître. Comment dans ces conditions parvenir à intensifier la production sans détruire les ressources en eau, les sols et la biodiversité ? Cette question délicate pose le problème du modèle de production et corrélativement celui des structures et réglementations foncières ainsi que le financement de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de la foresterie.

l'évolution des systèmes alimentaires : en milieu urbain comme rural, les systèmes alimentaires évoluent et l'on observe une segmentation croissante du marché, notamment en fonction des revenus des ménages. La demande en riz, en produits animaux (lait, viande, poisson), et en légumes s'accroît avec l'amélioration des revenus. Un des défis de l'agriculture régionale est de parvenir à offrir des produits qui répondent à cette segmentation de la demande : degré de transformation des produits, qualité, normes sanitaires et hygiéniques, etc. Ce problème dépasse les enjeux de production et concerne l'ensemble des segments de la production et de la valorisation des produits et le fonctionnement des marchés.

La demande d'importation concerne essentiellement des produits pour lesquels les exploitations familiales sont en mesure de satisfaire les besoins : viandes, céréales, produits laitiers, huiles. Le niveau encore élevé des importations s'explique par une combinaison de facteurs parmi lesquels :

- l'insuffisante adaptation des filières à l'évolution de la demande et des modes de vie en milieu urbain ;

- des conditions de concurrence entre les agricultures de la région et les agricultures des pays développés et/ou émergeants défavorables à la région ouest-africaine, notamment en raison des politiques de subvention pratiquées dans ces pays. Une situation aggravée par l'ouverture unilatérale des marchés africains suite à la libéralisation imposée par l'ajustement structurel ;

- la faible préparation des pouvoirs publics à faire face à la simultanéité et la complexité des différents chantiers de négociation.

Le maintien d'une population agricole très importante malgré l'exode rural se traduit par une fragmentation des unités familiales et une forte précarisation de la situation économique des femmes qui jouent pourtant un rôle fondamental dans la souveraineté alimentaire. Cet émiettement constitue un handicap important à la modernisation durable des systèmes d'exploitation dans la mesure où la « surface économique » des exploitations ne permet pas d'amortir les investissements nécessaires à cette modernisation : équipements, sécurisation du financement, etc.

En milieu rural, on assiste à une forte réorganisation des territoires avec l'émergence de « petites villes rurales » par extension-agrégation des villages. Il s'agit là d'un enjeu majeur : comment développer l'emploi et les activités non agricoles dans ces nouveaux territoires pour capter une partie de la main d'œuvre libérée par le secteur agricole ?

Si d'un point de vue régional, l'agriculture dispose d'un potentiel en terre et en eau qui permet de relever le défi d'une nouvelle transformation des agricultures, la question des structures de production et l'organisation en l'aval des filières restent deux éléments clés pour rendre possible ce projet de modernisation. L'agriculture familiale est le mode de mise en valeur qui assure l'essentiel de la production (estimée à 90 %) et capte l'immense majorité des emplois. Mais la dynamique actuelle d'accroissement des productions par l'extension des surfaces n'est plus reproductible. Elle se traduit désormais par une très forte précarisation des conditions de vie dans de nombreuses zones.

1.2- La mise en œuvre de l'ECOWAP et le processus d'intégration régionale

Le contexte ouest-africain est marqué par une volonté d'accélération de la mise en œuvre de l'Ecowap consécutivement aux effets de la crise alimentaire de 2007-2008. Pour des besoins de cohésion et d'efficacité, les deux institutions d'intégration régionale, la CEDEAO et l'UEMOA, doivent davantage travailler ensemble afin de minimiser les risques de chevauchement de programmes et d'activités qui affectent l'agenda du ROPPA.

La mise en œuvre de l'Ecowap nécessite une réorganisation du paysage institutionnel régional. Son opérationnalisation s'appuie sur une meilleure organisation des activités entre les institutions techniques de coopération régionale telles que le CORAF, le CILSS, la CMA/AOC, etc. sous un leadership plus affirmé de la CEDEAO.

Dans cette perspective, le ROPPA lui-même, est appelé à passer d'un rôle de partenaire dans la négociation du contenu de la politique et des programmes à un rôle d'acteur clé dans leur mise en œuvre. Il devra par conséquent continuer à construire un plaidoyer et un lobbying suffisants pour peser sur les décisions publiques (le TEC par exemple ou les mesures de régulation du marché).

L'intégration régionale des économies et des marchés reste une des étapes indispensables à la réalisation du projet de développement agro-sylvo-pastoral et forestier fondé sur la souveraineté alimentaire.

Plusieurs facteurs influencent ce processus malgré son accélération à l'échelle de la région :

la question de la monnaie unique, dont la création a été repoussée à plusieurs reprises et qui ne devrait pas voir le jour avant 2020. La convergence des politiques macroéconomiques est un préalable important pour voir aboutir ce projet qui rencontre beaucoup de réticences du côté des pays de la zone CFA ;

la question des obstacles informels aux échanges. Malgré la prise de conscience très large des impacts négatifs sur l'économie régionale, le chemin est encore long pour voir émerger un espace régional sans frontières et assurer une fluidité plus grande dans la libre circulation des personnes et des biens;

la question de la paix et de la sécurité peut être en partie reliée au point précédent. Alors que plusieurs pays sortent de la guerre (Sierra Léone, Liberia, Côte d'Ivoire notamment), les processus de démocratisation restent chaotiques dans plusieurs pays et affectent non seulement les conditions de développement dans l'espace national mais aussi sur les espaces transfrontaliers. La gestion de ces conflits accapare des ressources importantes de la Communauté, au détriment des investissements dans les infrastructures et les politiques communes ;

la gouvernance tant au niveau des Etats que des institutions régionales reste une contrainte forte à la mise en œuvre de politiques régionales efficaces et ambitieuses.

II-DYNAMIQUE DU ROPPA ET DES PLATES -FORMES NATIONALES DANS LA CONSTRUCTION DU MOUVEMENT PAYSAN ET L'ELABORATION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLES ET RURAL

II- DYNAMIQUE DU ROPPA ET DES PLATES- FORMES NATIONALES DANS LA CONSTRUCTION DU MOUVEMENT PAYSAN ET L'ELABORATION DES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

L'appréciation de la dynamique du ROPPA et de ces plates-formes permet de mettre en évidence les acquis et les limites du réseau durant son parcours.

2.1- Les acquis relevés par le bilan interne et l'évaluation externe

Le bilan et l'évaluation externe ont constaté que les actions du ROPPA ont permis au mouvement paysan ouest-africain d'obtenir d'importants succès profitables à l'agriculture et ce dans un laps de temps relativement court. Il s'agit notamment de :

2.1.1- Les dynamiques au niveau régional :

a) **La construction et l'affirmation d'un mouvement paysan régional**. La naissance du ROPPA en 2000 à Cotonou consacrait l'aboutissement d'un long processus et d'un effort d'organisation du mouvement paysan ouest-africain au moment même ou le monde rural apparaissait comme le laisser pour compte des Politiques d'Ajustement Structurel. Le ROPPA a su donner une dimension régionale au mouvement paysan de base avec une vision fondée sur la promotion de l'agriculture familiale. Des espaces spécifiques ont été mis en place pour les femmes ; ceux dédiés aux jeunes et aux filières sont en construction. Le réseau est passé de 10 organisations paysannes nationales membres à sa création à 13 sur les 15 que compte la CEDEAO.

b) **La mobilisation de l'engagement et du soutien des partenaires.** Dans la réalisation de cette ambition, le ROPPA et ses membres ont été accompagnés et soutenus par divers partenaires techniques et financiers d'Afrique, d'Europe et d'Amérique.

c) **Le renforcement de l'audience du mouvement paysan.** L'émergence d'une capacité de mobilisation et de proposition du ROPPA, des plates-formes nationales et des OPPA dans les pays a fortement contribué à une lisibilité et à une reconnaissance vis-à-vis des institutions sous régionales (UEMOA, CEDEAO, CILSS, CORAF/WECARD….).

   Au niveau national, la crédibilité des plates-formes vis-à-vis de leurs gouvernements et des partenaires au développement s'est progressivement accrue.

d) **Des actions de plaidoyer politiques bénéfiques pour l'agriculture ouest-africaine**. De la PAU (Politique Agricole de l'UEMOA) à l'ECOWAP (Politique Agricole de la CEDEAO) en passant par d'autres politiques sectorielles, les actions de plaidoyer ont permis de faire une place particulière et prioritaire à l'agriculture familiale, à la construction du marché commun régional.

e) **L'engagement pour la mise en place d'un mouvement paysan continental**. Le ROPPA a partagé ses expériences avec les autres réseaux sous-régionaux d'OP en Afrique. Cette concertation a permis de construire, au bout de trois années, une plate-forme panafricaine.

f) **Le développement d'alliances et de partenariats pour renforcer son plaidoyer.** Le ROPPA a su développer des partenariats et des alliances avec plusieurs catégories d'acteurs, notamment le secteur privé africain, la société civile africaine et européenne et autres partenaires institutionnels ; ce qui a favorisé sa reconnaissance aux plans sous-régional et international.

g) **La mise en place d'outils pour accompagner le développement des CNOP, de l'agriculture familiale et la promotion des économies rurales.** Trois types d'actions ont été ainsi mises en œuvre :

   Des appuis pour le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des plateformes nationales : Fonds de Renforcement des Capacités (FRC), Programme d'Appui aux OP de l'Afrique (PAOPA), Projet d'Appui et d'Accompagnement des Réseaux (PAAR)

   La réalisation d'études et l'organisation de rencontres thématiques pour permettre aux OPPA d'avoir une meilleure compréhension du contexte, des enjeux et des évolutions de l'agriculture familiale et de définir une vision partagée : atelier sur le coton, étude sur la transformation de l'agriculture familiale et le rôle des exploitations familiales, étude sur l'élevage transhumant, etc.

   Des appuis pour la modernisation des exploitations, l'amélioration de la productivité et la valorisation des productions : projet d'information agricole et des marchés (MISTOWA), Projet de transfert de technologies, projet de soutien à l'accès au marché (projet 1000S+), projet appui aux initiatives de transformation agroalimentaire, le Projet d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs dans le secteur Agricole (PAJEA) en cours de négociation.

Enfin, certaines de ces initiatives ont permis d'engager des processus de planification participative regroupant l'ensemble des plates-formes nationales pour faire des bilans et définir des perspectives (projet PAAR, projet PAOPA, projet 1000S+).

h) En vue de mieux définir et mettre en œuvre les réformes institutionnelles préconisées par les évaluations, les organes de gouvernance du ROPPA ont proposé la mise en œuvre d'un programme intérimaire en 2011 fortement focalisé sur des actions visant à renforcer la crédibilité du réseau et la performance de ses organes de gouvernance. Ces orientations ont été discutées avec les partenaires lors d'une table-ronde organisée le 07 décembre 2010 à Accra, au Ghana.

2.1.2- Les dynamiques spécifiques au niveau des plates-formes nationales

a) Il existe quasiment dans tous les pays couverts par le ROPPA, des plates-formes paysannes nationales qui s'affirment progressivement et qui sont de plus en plus inclusives et représentatives. De plus en plus, les plates-formes nationales adoptent des outils de gouvernance et de monitoring en vue de renforcer leur efficacité, assurer une transparence dans leur gouvernance et accroître leur crédibilité : processus de planification stratégique ; mise en place d'équipe technique ; mise en place de stratégies et outils d'information et de communication ; développement de partenariats techniques avec des pools de

personnes ressources ; partenariats avec les services administratifs et les institutions de recherche.

b) Il est également noté une plus grande reconnaissance et audience des plates-formes nationales auprès des administrations publiques et des partenaires au développement. Ce qui a favorisé leur implication et leur responsabilisation pour porter des processus nationaux de consultation et/ou d'élaboration des politiques, programmes, lois et mesures visant le développement agricole et rural : Loi d'Orientation Agricole (LOA) au Sénégal et au Mali ; Journées Nationales Paysannes au Niger, au Burkina-Faso et au Togo. La plupart des plates-formes nationales ont fortement participé au processus d'élaboration des PNIA (Programmes Nationaux d'Investissements Agricoles). Six plates-formes nationales sont signataires des pactes nationaux au nom de l'ensemble des OPPA et/ou de la société civile.

c) Au niveau des pays, on note diverses interventions des partenaires relatives au développement institutionnel, économique et professionnel du secteur agro-sylvo-pastoral et forestier. Cependant, ces actions et approches ne sont pas suffisamment coordonnées encore moins harmonisées. Principalement, au cours des dix dernières années, un accent soutenu a été porté sur la réforme des services agricoles et le soutien aux organisations de producteurs.

d) En fonction du niveau de développement de la plate-forme nationale et de l'ouverture politique du pays, l'implication des OP a été plus ou moins forte et a permis de faire jouer à ces dernières des rôles de premier plan ou de bénéficiaires finaux. Ainsi, au Sénégal, dans le cadre de l'exécution du PSAOP, les OPPA, en plus d'avoir participé à la conception du programme, ont obtenu des pouvoirs publics, la rétrocession de fonds publics pour exécuter sur les plans technique et financier une des composantes du programme. Cette position découle d'une longue expérience -depuis 1995- qui a prouvé que les OPPA étaient en mesure de gérer correctement, sur les plans technique et financier, des projets à destination de tous les producteurs.

e) Le même programme, soutenu par le même bailleur est en cours au Mali, au Burkina-Faso, au Bénin et en Guinée. En raison du peu d'expériences dans la gestion financière et technique de fonds publics mais également en raison du contexte politique, les plates-formes nationales ont connu des fortunes diverses et ont donc joué des rôles secondaires. En effet, au Mali, c'est à la Chambre d'Agriculture qu'a été confiée l'exécution de la composante renforçant les capacités des OP. La CNOP Mali n'a été que consultée, toutefois ses membres -notamment dans les régions- ont été associés à la définition des projets et actions de conseil et de recherche-développement.

f) Dans les autres pays, les plates-formes nationales bien qu'étant associées à la préparation, n'ont pas eu à jouer des rôles actifs dans la mise en œuvre dans la mesure où ces programmes sont encore largement pilotés par les services publics.

Une autre catégorie d'interventions dans les pays concerne le développement des filières. Dans ces types d'intervention, l'approche mise en œuvre tend à isoler les

plates-formes nationales et à adresser les actions directement aux OPPA dans les régions et les communes rurales.

2.1.3 - Limites et insuffisances constatées dans le parcours du ROPPA

A côté des acquis, le bilan interne réalisé en 2005 et l'évaluation externe ont fait des constats sur des dysfonctionnements importants limitant le développement du réseau.

a) Les limites et faiblesses liées à l'environnement

Dans la mise en œuvre des politiques et programmes de développement agricole et rural en cours, force est de constater que les engagements en faveur du mouvement paysan en ce qui concerne la prise en compte de ses propositions (exploitation familiale) ne se traduisent pas toujours en actions concrètes de la part des autorités publiques nationales et sous-régionales.

Ainsi, malgré une reconnaissance de l'agriculture et de l'exploitation familiale, les ressources financières publiques allouées à ce secteur restent relativement faibles, très souvent en dessous des engagements des Etats et des partenaires au développement.

Dans quelques pays, des divergences de vision entre les plates-formes nationales et les décideurs politiques sur l'agriculture, les politiques et stratégies nationales handicapent le nécessaire dialogue et la concertation. Ces divergences portent notamment sur certaines questions critiques telles que les OGM, l'accaparement des terres, les agro carburants, les systèmes de production à soutenir, la participation et l'inclusion en dépit des progrès notés sur ce plan au niveau de l'UEMOA et de la CEDEAO. Il en résulte entre autres une tendance des administrations publiques à créer elles-mêmes des structures de représentation des paysans et des producteurs agricoles fragilisant ainsi la cohésion et la solidarité du mouvement paysan.

Des approches de financement des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) qui ne sont pas toujours adaptées aux agendas, urgences et enjeux qui interpellent le ROPPA et ses membres. L'évaluation relève que les engagements des PTF (y compris les ONG du Nord) portent principalement sur des actions isolées.

b) Dysfonctionnements intrinsèques au ROPPA et aux plates-formes nationales

Plusieurs dysfonctionnements relevés dans le cadre du bilan interne et par la mission d'évaluation externe concernent directement le ROPPA et les plates-formes nationales membres:

Des insuffisances dans la gouvernance des organes. Les organes de gouvernance du ROPPA du fait de l'irrégularité de leurs rencontres n'ont pas assez pesé sur les décisions et les actions. Leurs fonctions de contrôle et de suivi ont été peu effectives. Les conséquences se sont traduites par une insuffisance du renouvellement du leadership, des suspicions et des doutes au niveau de certaines plates-formes nationales quant à la capacité du réseau à défendre leurs

intérêts, des suspicions et des doutes également au niveau des partenaires sur la légitimité et la représentativité de certains élus.

Des insuffisances de la CET. La déficience et/ou l'absence de méthode organisationnelle et d'outils de travail et de monitoring des activités n'a pas favorisé une visibilité et une lisibilité des actions et un suivi efficace des décisions. En outre, cette situation a conduit la CET à ne pas respecter les échéances de rapportage, de reddition des comptes et de justification des fonds alloués par les partenaires. La CET n'a pas pu également répondre aux attentes des organes de gouvernance en termes d'information à temps réel sur les activités du ROPPA. Il en a été de même pour les membres en termes de renforcement de leurs capacités et de partage des rôles et responsabilités dans la mise en œuvre des actions au niveau sous-régional.

En vue de mieux définir et mettre en œuvre les réformes institutionnelles préconisées par les évaluations, les organes de gouvernance du ROPPA ont proposé la mise en œuvre d'un programme intérimaire en 2011 fortement focalisé sur des actions visant à renforcer la crédibilité du réseau et la performance de ses organes de gouvernance. Ces orientations ont été discutées avec les partenaires lors de la table-ronde organisée le 07 décembre 2010 à Accra, au Ghana.

III-BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME INTERIMAIRE

III- BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME INTERIMAIRE

Malgré les difficultés de financement, la mise en œuvre du programme intérimaire a permis d'assoir les bases du présent plan quinquennal. Les nombreuses réalisations faites au cours de l'année 2011 sur les quatre axes identifiées sont récapitulées ci-après :

Elaboration et validation du programme intérimaire : Suite à la table-ronde de décembre 2010 à Accra, le ROPPA s'est doté d'un programme intérimaire avec un budget y relatif. Le programme a suivi le processus de validation aux différents niveaux (Plates-formes nationales et Conseil d'Administration).

En vue de disposer d'un instrument de mesure des progrès réalisés par le programme intérimaire, une base de données a été élaborée sur les indicateurs d'impacts et de changement. Cette base de données est dans sa phase de validation par les plates-formes. Elle prendra également en compte le plan quinquennal.

Finalisation des audits annuels : Les audits de 2006, 2007, 2008 et 2009 ont été réalisés et les rapports ont été envoyés aux différents partenaires du ROPPA. Une résolution a été prise par le Conseil d'Administration lors de sa session du 26 au 27 novembre 2011 proposant la mise en place d'un noyau d'administrateurs pour rechercher en collaboration avec le secrétariat Exécutif, des solutions durables aux difficultés relevées par les audits.

Réorganisation de l'équipe technique : Une proposition de redéploiement du personnel a été faite par le Secrétaire Exécutif et validé par le Conseil d'Administration lors de sa session tenue du 26 au 27 décembre 2011 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Les postes des cadres ont été restructurés autour des objectifs de changement. Tous les cahiers de charges ont été reconfigurés en fonction de cette réorganisation.

Au regard de l'importance du plan quinquennal, le ROPPA envisage de recruter un personnel additionnel de quatre cadres dont deux femmes pour les postes de Responsable de l'Amélioration du Profil Genre du ROPPA et une Assistante multi-langues.

Des outils de travail ont été mis en place pour faciliter la collaboration entre les membres de l'équipe et pour gérer les questions déontologiques : code de conduite du personnel, fiche de travail, fiche d'auto-évaluation du personnel, etc.

Elaboration et validation du plan quinquennal : Le plan quinquennal a été relu dans la perspective de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR). En vue d'assurer le suivi et les changements enregistrés dans le cadre du plan, une base de données sur les indicateurs a été élaborée.

Amélioration du profil économique du ROPPA : Au niveau sous régional, les politiques agricoles en cours ont donné une priorité à l'organisation des filières en vue d'une amélioration de la production/productivité et de la mise en marché. Dans cette perspective, le ROPPA, en vue d'améliorer sa gouvernance interne et mieux prendre en compte ces filières, a décidé de mettre en place des cadres de

concertation dédiés à cinq filières prioritaires (riz, bétail/viande, lait, pêche, horticulture). L'opérationnalisation de cette décision se traduit par :

- la mise en place du Cadre Régional de Concertation des Organisations des Producteurs de Riz de l'Afrique de l'Ouest (CRCOPR) en janvier 2011 à Bamako, au Mali.

- L'enclenchement du processus d'organisation du secteur de l'élevage à travers une rencontre méthodologique tenue du 24 au 25 novembre 2011, à Abidjan. Cette rencontre qui a regroupé différents réseaux d'éleveurs et de pastoralistes (Bilital Maroobe, APESS, UOFA, COFENABVI-AO, CORET), a permis de définir une démarche méthodologique et un agenda pour la mise en place du cadre régional de concertation du secteur de l'élevage..

- Le processus de dialogue et de négociation autour du Programme d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs Agricoles (PAJEA) est en cours. Un partenariat multiple se développement autour de cette initiative commune entre le ROPPA et un consortium d'organisations au Canada. Dans ce cadre et en partenariat avec la CEDEAO, le ROPPA a conduit le processus de recrutement des jeunes entrepreneurs agricoles qui seront formés au centre Songhaï du Bénin sur l'agro-écologie.

Vers un observatoire de suivi des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest : Le ROPPA a réalisé une étude de caractérisation des expériences de suivi des exploitations familiales afin de pouvoir contribuer à orienter efficacement les services agricoles promus par les OP elles mêmes, les administrations publiques et le secteur privé en faveur des exploitations familiales. Cette étude permettra à terme au ROPPA d'avoir des indications plus appropriées pour influencer la mise en œuvre efficace des instruments de politiques définis par la CEDEAO. Cette étude a été couronnée par un atelier régional sur la définition d'une méthodologie de suivi des Exploitations Familiales tenu du 22 au 24 novembre 2011 à Bamako, au Mali. Il a permis de disposer :

- d'une cartographie du dispositif de suivi paysan et non paysan de l'exploitation familiale dans l'espace CEDEAO ;
- d'une méthodologie consensuelle de mise en place des dispositifs de suivi des exploitations familiales;
- d'une feuille de route en vue de la mise en place d'un observatoire de suivi des exploitations familiales.

Renforcement de la contribution du collège régional des femmes à la vie du réseau : C'est sous le signe de la dynamisation qu'a été placé l'atelier du collège régional des femmes tenu les 21 et 22 novembre 2011, à Porto-Novo, au Bénin. A cette occasion, le rôle central des femmes dans le fonctionnement des exploitations familiales a été réaffirmé et devra se traduire au niveau du ROPPA et de ses plates-formes, par une meilleure prise de responsabilités

Au cours des cinq prochaines années, le Collège des femmes devra marquer d'une empreinte plus ostensible et plus efficace, la gouvernance du ROPPA. A travers le plan d'action quinquennal élaboré à cet effet, le Collège régional des femmes a exprimé de fortes attentes pour un renforcement des capacités de ses

membres en Genre, en communication et plaidoyer, en analyse des politiques agricoles régionales mais aussi pour un accompagnement du ROPPA et des partenaires dans la mobilisation des ressources financières.

Amélioration de l'information et la communication interne et externe : Le renforcement du Secrétariat Exécutif par deux spécialistes de la communication a impulsé le développement et l'animation d'un certain nombre d'outils de communication :

- publication des bulletins « Roppaveille» et «Tous AC P produits de base agricoles » ;
- mise à jour du site web ;
- activités médiatiques radiophoniques, télévisuelles, interviews dans les organes de presses nationales et régionales ;
- mise en place et animation d'un réseau électronique d'échange avec les communicateurs des différentes plates-formes nationales ;
- conception d'un système Intranet au niveau du Secrétariat Exécutif.

Ces outils ont permis d'assurer l'information régulière des administrateurs, des plates-formes nationales et des partenaires sur les activités et la vie du réseau.

Dans le souci de prendre en compte la pluralité linguistique du réseau et permettre une meilleure communication en son sein, un effort a été fait pour rendre disponibles les documents stratégiques du ROPPA dans les deux langues que sont le français et l'anglais. Cela contribuera à une meilleure participation de tous les membres à la vie du réseau.

Amélioration de la Gouvernance du réseau : Des efforts ont été mis en œuvre pour assurer une meilleure participation des administrateurs et des plates-formes nationales dans le pilotage des activités:

- **L'organisation des rencontres et évènements selon une approche tournante dans les différents pays**. Durant l'année 2011, huit (8) plates-formes nationales ont abrité au moins une rencontre dans le cadre de la mise en place des activités du réseau.

- Plusieurs rencontres ont été organisées avec les autorités politiques de certains pays dont le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Niger et le Togo. Elles ont permis de renforcer les relations de partenariat entre les plates-formes nationales et les autorités locales d'une part et d'assurer la visibilité des activités de ces plates-formes au niveau national d'autre part. Ces rencontres ont eu lieu en marge des ateliers organisés par le ROPPA dans ces différents pays. Il faut souligner que cette dynamique s'inscrit dans un effort de décentralisation des activités et d'implication des plates-formes nationales dans la vie du réseau.

- **La responsabilisation d'un grand nombre d'Administrateurs et de techniciens des plates-formes**. Plusieurs administrateurs et techniciens des plates-formes nationales ont été responsabilisés pour effectuer des missions de représentation au nom du ROPPA. Des administrateurs ont

été également responsabilisés pour assurer au niveau politique, le suivi de certains dossiers thématiques.

- La réunion statutaire du Conseil d'Administration du ROPPA tenue du 26 au 27 novembre 2011 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Cette session a permis d'apprécier l'état de mise en œuvre du programme intérimaire. Elle a permis également de préparer la table-ronde des partenaires autour de l'appui au plan quinquennal.

Exécution des projets et programmes: conformément au programme intérimaire, le ROPPA s'est engagé à finaliser l'ensemble des projets et programmes qui étaient en cours d'exécution. Certains ont été bouclés selon les clauses contractuelles avec confection des rapports de fin d'exécution, les autres seront re-planifiés et finalisés dans le cadre du plan quinquennal.

IV-JUSTIFICATION DU PLAN QUINQUENNAL

IV- JUSTIFICATION DU PLAN QUINQUENNAL

4.1- Un contexte mondial dominé par les incertitudes

L'Agriculture ouest-africaine est fortement insérée dans le contexte mondial et son développement ne peut se construire en faisant abstraction de cet environnement. Les évolutions du secteur sont donc déterminées par les changements en cours de l'environnement mondial que recoupent les trois thèmes qui dominent l'agenda du développement : (i) l'intégration économique et commerciale, (ii) les enjeux environnementaux, et en particulier le changement climatique, (iii) la sécurité alimentaire.

4.2- La conscience du long terme et les contraintes du court terme

En quelques années, la prise de conscience internationale des dangers qui pèsent sur la planète s'est considérablement accélérée. L'agenda traditionnel de la société civile, lutte contre la pauvreté, droit à l'alimentation, protection de l'environnement, commerce équitable, etc. est désormais l'agenda de la communauté internationale. Mais ce qui marque clairement la période actuelle, c'est le décalage entre cette conscience des défis à long terme par les dirigeants et la difficulté d'engager des réformes à court terme, répondant à ces défis. Les intérêts à court terme des nations et des agents économiques et financiers dominants, les mieux structurés à l'échelle internationale, retardent les changements de cap.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, la crise de 2008 a mis en évidence les risques sociaux et politiques encourus (émeutes de la faim). Depuis, la communauté internationale s'est engagée à accroitre l'aide à l'agriculture dans les pays en développement (cf. Aquila, G20, etc.). Pour autant les engagements annoncés (20 milliards de dollars lors du dernier G20 de Pittsburgh) sont sans aucune mesure au regard des montants financiers déployés pour affronter les conséquences de la crise financière. Mais surtout, chacun sait que la sécurité alimentaire nécessite une redistribution des revenus et des politiques commerciales à l'échelle nationale, régionale et internationale qui assurent une régulation suffisante du marché pour sécuriser les producteurs et créer les conditions d'une sécurité alimentaire régionale. Pour l'heure, les enjeux alimentaires n'ont pas conduit à réviser la doctrine de la libéralisation des marchés. La négociation du cycle de Doha n'a pas véritablement intégré cette dimension. Le démantèlement des mesures qui freinent les échanges internationaux prédomine largement sur les aspirations à la souveraineté alimentaire défendues par les pays en développement.

4.3- Les PMA restent marginalisés dans les réformes de la gouvernance mondiale

La crise financière a remis en cause la gouvernance mondiale dominée par les pays du G8. Pour autant, l'organisation des Nations Unies n'est toujours pas considérée comme l'espace pertinent pour traiter les affaires mondiales les plus pressantes. Le G20 -associant le G8 et des pays émergeants- constitue désormais le véritable forum au sein duquel se prennent les principales décisions en matière économique et financière. Plus largement, il devient dans le cadre de l'élaboration des compromis internationaux, avant qu'ils ne soient soumis aux autres pays. Aucun pays d'Afrique

de l'Ouest ne participe à ce forum appelé à se renforcer dans les prochaines années[2].

Un autre exemple concerne directement le ROPPA et est relatif à la sécurité alimentaire. En réaction à la crise induite par la hausse des prix, le Secrétaire général des Nations Unies a mis en place une « équipe spéciale de haut niveau sur la crise alimentaire mondiale ». Il s'agit d'un espace de coordination associant les principales agences des Nations Unies concernées (FAO, PAM, FIDA, UNICEF), ainsi que les Institutions de Bretton Woods (Banque mondiale, FMI), l'OCDE et l'OMC. De la même façon, les efforts pour mettre en place un partenariat mondial pour la sécurité alimentaire sont dominés par les besoins de coordination des donateurs et agences, sans impliquer les pays censés en être les bénéficiaires. Le choix des solutions pour « nourrir le monde » reflète ainsi plutôt la vision des donateurs que le point de vue des pays bénéficiaires. Que dire alors de la voix des organisations paysannes ? Pour l'heure, les priorités qui se dégagent font une part très importante à la résolution des problèmes techniques (fourniture de semences et engrais, recherche agronomique, vulgarisation…) et traitent peu des politiques agricoles dans leur ensemble, de la question du marché, etc.

Dans le cadre du PDDAA/NEPAD, l'Union Africaine et les donateurs cherchent à se doter de nouveaux principes de travail. Ils s'appuient sur la Déclaration de Paris relative à la gestion de l'aide pour mettre en avant le principe du leadership des gouvernements et des Communautés régionales dans la définition des politiques, programmes et priorités d'action. Cette approche devrait guider l'organisation des financements des programmes nationaux et régionaux d'investissements agricoles. Mais la rénovation des approches constatées dans les sièges des agences ne se répercutent pas encore totalement sur le terrain, tant les habitudes sont tenaces. Dans les pays, les représentants des agences ne sont pas toujours prêts à entrer dans une démarche d'accompagnement concerté des choix nationaux.

4.4- Commerce, changement climatique et financement de l'agriculture

Sur le fond, trois négociations concernent au premier chef les organisations paysannes. La première a trait aux règles commerciales. La conduite de politiques agricoles orientées vers la souveraineté alimentaire régionale implique de réussir l'intégration des marchés régionaux pour exploiter les potentialités et les complémentarités des différents bassins de production. Elle nécessite aussi de retrouver une marge de manœuvre interne en régulant les relations de la région avec le marché mondial.

L'APE, dont la signature prévue en octobre 2009 est en voie d'être reportée une nouvelle fois, reste, malgré l'exclusion probable de la plupart des produits agricoles sensibles du champ de la libéralisation, une négociation fondamentale. De la même façon, la région devra s'intéresser de près aux réformes des politiques agricoles dans les pays du Nord, en particulier la politique européenne programmée pour 2013.

[2] L'Afrique du Sud est le seul pays africain représenté

Les problèmes énergétiques qui prennent de plus en plus de l'importance seront au cœur des enjeux de développement en général et agricole en particulier au cours des années à venir. La région et les organisations paysannes se doivent de définir une position offensive dans les enceintes internationales pour une exploitation judicieuse des potentialités régionales.

L'agenda des prochaines années sera certainement dominé par les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles et le potentiel productif. Les négociations portent sur les moyens d'atténuer l'ampleur du réchauffement (réduction des émissions de carbone) et sur l'adaptation des agricultures. En Afrique de l'Ouest, cette problématique n'est pas nouvelle dans la mesure où la région connaît un phénomène de désertification amorcé dans les années 60 (descente des isohyètes vers le sud), et la déforestation a sensiblement modifié le régime des pluies. Les impacts du changement climatique sur l'Afrique de l'Ouest sont encore mal appréhendés et les agriculteurs de la région ont besoin que les connaissances et les scénarios soient plus clairement établis pour guider les stratégies d'adaptation.

Le financement de l'agriculture est enfin un des gros chantiers de demain. La crise des prix a conduit les pays à réinvestir dans l'agriculture. La durabilité de ces engagements financiers n'est pas garantie et la chute des prix internationaux pourrait rapidement reléguer les bonnes intentions au second plan. Il en va de même des engagements internationaux, dans un contexte de crise profonde et sans doute durable de l'économie mondiale. La voie ouverte par l'investissement privé est à la fois étroite et problématique. Pour en sortir, les organisations paysannes devront affiner leur conception du modèle technico-socio-économique fondé sur l'exploitation familiale, autour duquel il y a lieu de structurer un projet de modernisation de l'agriculture ouest africaine en mesure d'assurer une rémunération et des conditions de vie décentes aux producteurs et à leurs familles.

Etre un acteur dans les forums, mécanismes et instances de décision en rapport avec les domaines évoqués ci-dessous paraît indispensable si le ROPPA souhaite promouvoir l'agriculture paysanne et les exploitations agricoles familiales.

V-RESULTAT ATTENDUS ET ACTIVITES DU PLAN QUINQUENNAL

V- RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES DU PLAN QUINQUENNAL

5.1- Résultat ultime

A l'issue du plan quinquennal, il est attendu que le ROPPA (et l'ensemble des plates-formes nationales), devienne une organisation de référence, reconnue par l'ensemble des acteurs pour son rôle moteur dans l'accompagnement de la viabilité des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest à travers i) un cadre organisationnel stabilisé ; ii) de meilleures capacités d'influence des politiques sectorielles conduisant à une évolution sensible des conditions de vie dans les exploitations familiales ; iii) un profil économique affirmé et visible ; iv) une amélioration constante du rôle et de la place des femmes et des jeunes dans le développement rural.

5.2- Résultats et activités

La mise en œuvre du plan quinquennal doit permettre de réaliser les résultats suivants:

Résultat intermédiaire 1: Les exploitations familiales bénéficient des investissements et de l'ensemble des services nécessaires, leur permettant de mieux contribuer à nourrir les populations ouest-africaines et de créer plus de richesses et d'emplois stables en vue du développement socio-économique intégré de la sous-région.

Résultats immédiat 1 : Les plates-formes nationales approfondissent l'analyse et la concertation internes qui leur permettent de mettre en place des dispositifs performants de suivi des exploitations familiales.

L'atelier méthodologique de caractérisation des exploitations familiales organisé par le ROPPA a permis d'identifier trois catégories de plates-formes nationales membres en termes d'existence ou non de dispositifs paysans en matière de suivi de ces exploitations. La mise en œuvre du programme quinquennal permettra de mutualiser les ressources techniques, financières, matérielles et organisationnelles pour accompagner chaque catégorie de plates-formes à créer ou consolider un dispositif de suivi. Les activités suivantes ont été identifiées :

A1- Organisation des acteurs et mise en place de dispositifs de suivi des exploitations familiales. L'objectif est de créer les conditions internes favorables à la mise en place d'un dispositif de suivi efficace et durable au sein des plates-formes nationales qui n'en possèdent pas encore**.** Le travail consistera à mettre en place des dispositifs aux niveaux de structuration pertinents des plates-formes nationales avec un mécanisme d'agrégation.

Pour ce faire le Secrétariat Exécutif et les membres du Comité scientifique vont accompagner ces plates-formes nationales pour dérouler la démarche consensuelle définie au cours de l'atelier méthodologique de Bamako : i) prise de décision interne ; ii) identification des différents acteurs et de leurs niveaux respectifs d'intervention ; iii) développement des outils de collecte et de traitement avec les acteurs concernés ; iv) renforcement des capacités des acteurs clés (leaders, animateurs, équipes techniques, etc.); mise en œuvre du processus de collecte/traitement/capitalisation aux différents niveaux ; v) suivi/évaluation/ réadaptation. L'expertise des plates-

formes nationales qui ont des outils déjà fonctionnels sera également valorisée pour accompagner ces plates-formes nationales qui sont dans cette phase de démarrage.

A2- Mise en place des dispositifs de suivi des exploitations familiales dans les pays. Cette activité concerne la catégorie de plates-formes nationales qui disposent des outils de suivi des exploitations familiales mais qui ne sont pas bien fonctionnelles. Il s'agit pour ces plates-formes nationales de faire un diagnostic approfondi de leur dispositif pour définir les besoins de renforcement, notamment en ce qui concerne l'implication des acteurs pertinents et le fonctionnement des différents mécanismes du dispositif. Ce processus est essentiellement interne et s'appuie sur les besoins et objectifs des plates-formes mais aussi sur des critères définis pour la mise en place de l'observatoire régional. Le plan quinquennal permettra un appui-conseil et un suivi du Secrétariat Exécutif du ROPPA, des membres du comité scientifique et des plates-formes nationales disposant d'une expertise en la matière.

A3- Renforcement des dispositifs existants à travers des actions de consolidation méthodologique et de contenu. La 3ème catégorie de plates-formes nationales travaillera à approfondir leur dispositif déjà existant et fonctionnel**.** L'objectif est d'avoir des dispositifs bien fonctionnels, efficaces et durables, c'est-à-dire dont les coûts de fonctionnement sont relativement faibles. Le plan quinquennal soutiendra un processus de diagnostic et d'évaluation interne portant notamment sur ces éléments. Les plates-formes nationales bénéficieront d'un accompagnement à distance et/ou à travers des missions d'appui du secrétariat exécutif du ROPPA, des membres du Comité Scientifique ou d'autres plates-formes nationales.

Résultat immédiat 2 : Le développement de l'observatoire a permis de mieux cerner les évolutions, les faiblesses et les défis des exploitations familiales et de mieux évaluer l'amélioration des conditions de vie des exploitantes et des exploitants familiaux et l'impact des politiques et programmes de développement nationaux et régionaux.

A4- Validation des types de données à collecter dans le cadre du dispositif pour l'observatoire. L'atelier d'élaboration a permis d'identifier cinq paquets de types d'informations et connaissances qui sont importantes à partager dans le cadre de l'observatoire régional sur les exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. L'objectif de cette activité est d'assurer un processus progressif et la comparabilité des données et connaissances. Il convient donc, en se fondant sur les cinq paquets d'informations définis à l'atelier méthodologique, de s'accorder sur une base minimale de départ, soit les types d'informations essentielles qui permettront de réaliser les objectifs assignés à l'observatoire, à savoir l'évaluation de la dynamique des exploitations familiales, l'impact des politiques et programmes sur leur développement, etc.

Le plan quinquennal soutiendra une séance de travail du comité scientifique pour formuler une proposition qui sera discutée et approfondie de manière interactive avec les plates-formes nationales et les autres réseaux et acteurs intéressés à participer au projet de l'observatoire.

A5- Définition de la méthodologie de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données. L'objectif est de définir une démarche de collecte, de traitement, d'analyse d'informations et de connaissances qui permettent d'avoir une crédibilité/fiabilité des produits de l'observatoire. Il s'agit notamment de définir des normes et une démarche consensuelles pour l'échantillonnage, l'élaboration des outils et procédures de collecte de données ainsi que pour leur traitement et leur analyse afin d'aboutir à des résultats scientifiquement éprouvés.

Les outils qui seront définis viseront également à mesurer les changements induits par les politiques et programmes de développement agricole et rural sur les exploitations familiales. A partir des objectifs assignés à l'observatoire, des indicateurs de suivi seront ainsi définis.

A6- Lancement de l'observatoire. Cette activité consiste en un acte politique majeur qui vise à faire accepter et insérer le projet de l'observatoire dans l'environnement institutionnel en Afrique de l'Ouest. Concrètement, il s'agit d'officialiser la mise en œuvre effective du processus de l'observatoire régional en tant qu'outil servant de guide et d'aide à la décision pour les OPPA, les Etats, les OIER, les projets/programmes, ONG…

Elle se déroulera à travers une rencontre régionale qui regroupera tous les partenaires et utilisateurs potentiels clés des produits de l'observatoire (les réseaux d'OPPA de la région, les Organisations Intégration Régionales (OIR) notamment la CEDEAO et l'UEMOA, les agences de coopération, les ONG, les projets/programmes, les collectivités territoriales…). La rencontre permettra des échanges sur les objectifs et produits de l'observatoire, l'ancrage et les synergies possibles avec des dynamiques existantes.

A7- Mise en œuvre de l'observatoire en partenariat avec d'autres acteurs. Dès sa création le ROPPA a opté de mettre en place un observatoire régional pour favoriser la prise de décision au niveau des exploitations agricoles familiales, l'amélioration des services d'accompagnement développés à leurs profit par les OPPA et les partenaires au développement et pour renforcer le plaidoyer politique des OPPA. Le ROPPA souhaite que l'observatoire soit un outil inclusif de partage avec l'ensemble des groupes d'acteurs clés. Cette dynamique inclusive sera poursuivie en définissant des rôles et responsabilités pertinents pour les différentes parties qui s'engagent dans ce projet de l'observatoire.

Ainsi, après le processus de définition des techniques de l'observatoire et ses dispositifs de collecte, traitement, analyse et diffusion des informations, une rencontre sera organisée pour définir l'engagement des différents partenaires et les modalités de collaboration. Ce processus permettra une mise en œuvre effective de l'observatoire selon les modalités et outils définis au préalable dans les rencontres techniques.

Résultat Immédiat 3 : L'analyse comparée des approches et pratiques d'accompagnement des exploitations familiales pour l'accès aux marchés permet au ROPPA et aux plates-formes nationales d'affiner leur vision et leur stratégie d'intervention pour la promotion des initiatives des OP visant la valorisation économiques des productions agricoles.

A8- Réalisation d'un profilage économique des Organisations Paysannes. Cette activité vise à favoriser une analyse partagée des OP concernant les approches pertinentes d'accompagnement de leurs initiatives économiques (promotion des filières) pour favoriser leur accès à des marchés rémunérateurs et durables et une répartition équitable des marges avec les autres acteurs des filières. Il s'agit également d'explorer des approches permettant aux OP, d'établir des liens plus explicites et plus opérationnels entre leurs structures économiques (Coopératives, GIE, Organisations filières, etc.) et celles en charge principalement du plaidoyer politique et donc une meilleure cohérence des actions et stratégies en leur sein et une prise en compte plus efficace de l'ensemble des préoccupations des exploitations familiales.

Pour ce faire, le plan quinquennal va soutenir un travail de diagnostic et d'analyse comparée des différentes approches promues par les partenaires et les OP elles-mêmes visant le développement des chaînes de valeur agricoles au niveau de 9 plates-formes nationales (7 couverts par le projet 1000+, plus le Sénégal et de la Guinée). Ce processus s'appuiera sur quelques initiatives majeures au sein du réseau (Projet 1000S+, projet appui aux initiatives des transformations agro-alimentaires, promotion coopératives dans le cadre de ASPRODEP, promotion de la filière pomme de terre avec la Fédération des Producteurs du Fouta Djalon) et au niveau des partenaires (ATP, GTZ, FIDA, etc.).

Dans les différents pays, des appuis techniques seront apportés aux plates-formes nationales en charge de l'accompagnement des initiatives économiques des OP, notamment les Conseillers aux initiatives Economiques des OP (CNIEP) dont disposent certaines plates-formes nationales. Il sera organisé un atelier régional de préparation méthodologique avec l'ensemble des 9 plates-formes nationales directement concernées. Le Secrétariat Exécutif du ROPPA assurera un appui méthodologique, technique et une supervision globale du processus et la consolidation des résultats des travaux des plates-formes nationales. Il sera appuyé dans ses tâches par une personne ressource.

A9- Organisation d'un atelier régional de validation du profil économique des OP. L'objectif de cette activité est de définir une vision et une stratégie partagées du ROPPA et des plates-formes nationales concernant les approches pertinentes d'appui aux OP pour la promotion d'initiatives économiques. Ces approches préciseront d'une part, les rôles et responsabilités pertinents aux différents niveaux de structuration du réseau, et d'autre part, ceux des autres groupes d'acteurs accompagnateurs mais aussi les approches permettant aux OP d'établir des liens fonctionnels entre leurs fonctions politique et économique.

L'atelier sera organisé sur la base des résultats des travaux de diagnostic et d'analyse effectués par les 9 plates-formes nationales. Il regroupera des représentants d'OP et les partenaires au développement qui interviennent dans l'accompagnement des initiatives économiques des OP ou promotion de chaînes de valeur en Afrique de l'Ouest (ONG, FAO, FIDA, Coopérations bilatérales…).

Résultat Immédiat 4 : Le ROPPA, les plates-formes nationales et les OP disposent d'une plus grande connaissance et capacité de services techniques

et économiques et soutiennent efficacement le développement et la consolidation des initiatives économiques des OP.

A10- Capitalisation des initiatives significatives et soutien à l'extension des initiatives réussies. L'objectif est de renforcer l'expertise interne des plates-formes nationales et du réseau et de définir un agenda partagé pour conduire le processus de capitalisation des initiatives économiques réussies. Il s'agira d'organiser une session régionale de formation de formateurs. Cette session regroupera les animateurs et techniciens des plates-formes nationales et du réseau qui seront en charge du processus de capitalisation. Cette session permettra également d'élaborer des modules et outils de formation qui seront utilisés par les apprenants lors des formations dans les pays et un projet de retour pour chaque plate-forme nationale. L'agenda global de capitalisation ainsi établi sera suivi par le Secrétariat Exécutif du ROPPA.

Après la session régionale de formation des formateurs, l'activité consistera à procéder, dans chaque pays, à une identification des initiatives économiques développées par les OPPA pour accroître la valeur économiques de leurs productions. Cette identification a pour but de sélectionner les initiatives les plus significatives sur lesquelles une revue plus approfondie sera menée. A la suite de cet exercice, la revue approfondie sera conduite selon une méthodologie participative et l'agenda définis au niveau régional avec l'ensemble des plates-formes nationales. Cette approche placera les OPPA actrices, au centre de la collecte et de l'analyse des facteurs de succès et des handicaps. Elle mettra en évidence l'origine de l'initiative, son histoire, son envergure, sa mise en œuvre y compris les éventuels partenariats avec d'autres acteurs, les résultats économiques, financiers et sociaux, les contraintes au développement, les facteurs de succès et d'échecs etc. Le processus sera conduit par les conseillers aux initiatives économiques des OP et/ou éventuellement de personnes ressources. Les plates-formes nationales seront également soutenues pour l'organisation d'ateliers nationaux de partage des leçons apprises et enfin pour l'édition et la publication.

A11- Appui à l'élaboration de plans d'affaires pour soutenir l'extension d'initiatives économiques réussies. Cette activité vise à soutenir le développement et/ou le renforcement d'initiatives jugées porteuses à la suite de la capitalisation entreprise par les CNOP.

Les CNIEP et appuis techniques des plates-formes nationales seront responsabilisés pour accompagner les initiatives économiques des OP identifiées. Ils seront chargés d'appuyer les OP promotrices d'initiatives pour la préparation des plans d'affaires en vue d'accroître l'envergure de ces initiatives, les volumes de production, le nombre d'exploitations familiales qui y sont impliquées, le nombre de leurs partenariats pour une plus large mise en marché. Les plans d'affaires prendront en compte les opportunités offertes par certains programmes ou projets publics des pays qui soutiennent la valorisation des produits agricoles -par exemple, dans plusieurs pays, le FIDA appuie les OPPA qui travaillent autour des filières.

Le plan quinquennal va assurer la prise en charge des CNIEP et des appuis techniques qui interviendront dans le processus, les ateliers de concertation pour l'élaboration et la validation des plans d'affaires, le processus de négociation des

financements des plans d'affaires aussi bien auprès des systèmes bancaires que des mutuelles et des projets publics. Selon les besoins spécifiques, le plan quinquennal pourra également fournir des appuis pour les réformes juridiques (création de sociétés, de coopératives, etc.) préalables et indispensables à des relations stables entre les banques, les industriels et les OPPA.

Ce mécanisme d'appui va se mettre progressivement en place en commençant avec 7 pays au départ avec une progression de 2 pays en plus par an, durant les 4 années suivantes du plan quinquennal. L'ambition est de soutenir ainsi au moins 10 initiatives chaque année.

A12- Renforcement des capacités des OPPA en négociation et exécution de contrats, de partenariats et de joint-ventures. Parallèlement aux initiatives économiques de valorisation développées par les OPPA, des opportunités s'ouvrent de plus en plus dans les pays en vue de la fourniture de produits agricoles et animaux, notamment dans le cadre des achats institutionnels pour approvisionner les réserves alimentaires nationales et régionales et les maisons à grande consommation. Pour ce faire, les OPPA intéressées se doivent d'organiser l'offre de leurs membres, appuyer ces derniers à satisfaire les conditions de qualité, de délai et de volume mentionnées dans les cahiers de charges. Ceci constitue un domaine d'intervention nouveau pour lequel, les OPPA ont peu d'expériences. Les risques et les éventuels dommages que pourrait entraîner une mauvaise exécution de tels contrats ne sont pas bien connus encore moins maîtrisés, ce qui fait que les obligations que les OPPA souscrivent peuvent être contraignantes.

L'activité vise donc à doter les OPPA de capacités pour négocier des cahiers de charges conformes aux potentiels de leurs membres. Ce renforcement passerait par des formations mais également et surtout par la mise à disposition -pour un temps déterminé- d'expertises pouvant prodiguer des conseils et des avis utiles. Ensuite, l'activité devra fournir des appuis aux OPPA dans le domaine de la planification et du suivi de l'offre de production, notamment aux plans de l'organisation des dispositifs d'encadrement des producteurs et de logistique pour la collecte, le conditionnement et la livraison des productions contractualisées. Les investissements relatifs à l'acquisition de moyens logistiques et au recrutement d'appuis techniques permanents devraient être financés à travers le système bancaire et ce sur la base de la rentabilité des opérations.

Les CNIEP et les appuis techniques en charge de l'accompagnement des initiatives économiques porteront ce processus avec une supervision, une coordination et un appui conseil de la part du Secrétariat Exécutif.

A13- Renforcement des capacités des femmes et des jeunes dans l'entrepreneuriat agricole. En Afrique de l'Ouest, l'urbanisation engendre un accroissement de la demande alimentaire qui pourrait être une opportunité pour les exploitations familiales si elles arrivent à accroître l'offre de production et répondre aux évolutions des exigences de la demande. Les femmes et les jeunes constituent un potentiel important pour assurer la transformation souhaitée de l'agriculture et permettre à ce secteur de relever ces défis. Cependant, toujours en Afrique de l'Ouest, le taux de chômage des jeunes selon les résultats du rapport 2009 du Bureau international du Travail (BIT) est le plus élevé au monde (18%). Il est

également reconnu les rôles importants des femmes dans les processus de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles. Dans ce contexte, la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes s'avère une stratégie probante dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la promotion de la sécurité alimentaire.

L'appui que le plan quinquennal propose concernera des entreprises dans les différents segments : production, transformation, conservation et commercialisation, restauration…Un intérêt particulier sera accordé aux entreprises de transformation agroalimentaire des femmes et des jeunes. Les filières prioritaires retenues dans le cadre des politiques agricoles régionales (ECOWAP, PAU) seront considérées, de même que celles priorisées par la convention du ROPPA. Le ROPPA va s'appuyer sur les résultats des différents projets réalisés pour affiner sa stratégie d'intervention (projet 1000S+, promotion des initiatives de transformation agroalimentaire..) et s'intègre dans les projets en préparation (PAJEA).

L'objectif de cette activité est de créer des conditions favorables pour l'auto-emploi des femmes et des jeunes dans les secteurs de production végétale et animale. Il s'agira de renforcer les capacités techniques, économiques et organisationnelles des femmes et des jeunes pour créer et/ou développer des entreprises dans le secteur de la production agro-sylvo-pastorale.

Pour ce faire, l'appui du projet consistera à apporter des opportunités de formation aux promotrices et jeunes promoteurs d'entreprises, favoriser leur accès à des services financiers et non financiers et à des appuis conseils de proximité. Ces appuis de diverses natures prendront en compte :

- **Le renforcement des capacités des promotrices et promoteurs d'entreprises.** Avec l'appui de structures publiques et privés compétentes, des sessions de formations seront développées pour les femmes et jeunes bénéficiaires. Le plan de formation sera élaboré avec les partenaires, notamment la CEDEAO, le Centre Songhaï et le consortium des ONG canadiennes, etc. Les formations porteront entre autres sur les démarches légales, élaboration du plan d'affaires, recherche de financement, les procédés de transformation, les normes de qualité et d'hygiène, les démarches d'implantation d'outils de gestion, la gestion quotidienne de l'entreprise, etc.

  Des efforts seront faits pour identifier des pôles d'excellence dans les différents pays pour assurer la formation. Cependant, il sera retenu un centre de formation de référence pour favoriser une standardisation des contenus et des approches de la formation.

  Il sera mis en place des foras nationaux de concertation et d'échanges avec différents acteurs intervenant dans le cadre de la promotion des entreprises agricoles (instituts de recherche en technologie alimentaire, équipementiers, OP promotrices d'initiatives…) pour favoriser des processus de renforcement mutuel et créer une dynamique de collaboration durable. Ces foras seront animés par les responsables des collèges des jeunes et des femmes. Le choix des thèmes d'échanges sera du ressort des participants. Les membres du

forum pourront également bénéficier de formations pour renforcer leur expertise. En plus du forum national, il sera développé des compétences au niveau du ROPPA et des plates-formes nationales pour apporter un appui technique et de conseil/coaching aux OP promotrices d'initiatives.

- **Appui financier et non financier**. L'accompagnement des OP consistera également à l'appui pour l'élaboration de plans d'affaires et la mise en relation avec des partenaires pour le financement ; l'appui à la prospection de marché et le suivi des partenariats commerciaux.

- **Acquisition de matériel**. Un appui sera apporté aux OP promotrices pour l'acquisition de matériels collectifs relativement coûteux pour les entreprises au départ. En outre, un fonds de garantie sera mis à la disposition des partenaires financiers pour permettre aux OP promotrices d'accéder à des financements pour réaliser des investissements complémentaires et soutenir la commercialisation de leur production.

- **Choix des bénéficiaires**. Une approche de choix des bénéficiaires sera définie en concertation avec les plates-formes nationales, les collèges des jeunes et des femmes et les partenaires qui s'engageront. Sur la base de l'expérience en cours avec la CEDEAO et le centre songhaï, un groupe d'environ 50 jeunes sera retenu chaque année.

Il sera également développé une approche de plaidoyer envers les décideurs politiques aux niveaux national et régional, les partenaires techniques et financiers pour créer les conditions politiques, financières, institutionnelles et sociales favorables au développement des entreprises des femmes et des jeunes dans le secteur agricole.

Les équipes techniques du ROPPA et des plates-formes nationales en charge du profil économique bénéficieront également une formation pour assurer leur rôle d'appui conseil et de coaching des OP promotrices d'initiatives économiques.

En collaboration avec les responsables en charge de la communication, du suivi évaluation et du profil du genre au niveau du ROPPA, il sera développé des stratégies de capitalisation et de communication à des fins pédagogiques et didactiques pour valoriser les initiatives réussies et permettre de diffuser les expériences et enseignements au sein du ROPPA et des autres réseaux d'organisations paysannes et de producteurs agricoles.

A14- Rencontre de concertation entre les OP et entre les OP et les autres acteurs impliqués dans la commercialisation des produits agricoles. Le secteur agricole reste marqué par un faible niveau de confiance et de dialogue entre les différents groupes d'acteurs pour construire des stratégies communes visant une optimisation globale de l'activité de mise en marché au profit de l'ensemble des acteurs. La promotion de relations structurées entre les entreprises privées de services (financiers et non) fondée sur la concertation et le dialogue aura probablement une incidence positive sur le développement des marchés et l'amélioration de la commercialisation des produits agro-sylvo-pastoraux.

Le plan quinquennal propose de soutenir des rencontres nationales d'échanges entre les OP avec les autres groupes d'acteurs impliqués dans la commercialisation des produits agricoles. L'objectif est de permettre aux acteurs de faire une analyse partagée des enjeux et défis qui leur sont communs, partager des expériences réussies de partenariats, développer des mécanismes d'information et de renforcement mutuel et explorer des possibilités de partenariats. Ainsi il sera organisé chaque année 4 rencontres nationales d'échanges multi-acteurs. Ces rencontres seront organisées avec l'appui des conseillers aux initiatives économiques des OP, le Secrétariat Exécutif du ROPPA et des personnes ressources.

A15- Forum d'échanges avec des partenaires privés et publics sur les initiatives économiques réussies. Le ROPPA, promoteur de la campagne Afrique nourricière et défenseur d'un marché régional tourné sur la production locale, valorisera les initiatives économiques réussies par les OPPA. Pour ce faire, le ROPPA organisera un forum régional au cours duquel les OPPA pourront mieux faire connaître leurs produits mais aussi et surtout dialoguer avec des investisseurs privés et des institutions de recherche, de formation et de conseil agricoles. Ces échanges pourront être basés sur des thématiques intéressant plusieurs plates-formes nationales et viseront à promouvoir des partenariats ou du joint-venture.

A16- Etudes et ateliers thématiques (marché régional du riz local, marché régional et circuit de commercialisation du bétail et volaille…). Le faible niveau actuel de disponibilité des services agricoles et des marchés ne permet pas aux OP d'avoir toutes les informations de base nécessaires pour engager des investissements appropriés dans des filières agricoles et/ou saisir les opportunités existantes pour développer des initiatives économiques.

Pour pallier cette situation, le plan quinquennal apportera un appui aux plates-formes pour réaliser des études nationales sur des filières porteuses en vue d'identifier les opportunités d'affaires, définir une vision des OP sur les investissements publics nécessaires pour la promotion des filières et définir des stratégies de plaidoyer. Il est prévu d'organiser ainsi chaque année 2 études nationales.

Il est également proposé d'organiser des études au niveau régional sur des filières ou thématiques à caractère régional (marché régional du riz local, marché régional et circuit de commercialisation du bétail et volaille…) qui recouvrent des enjeux stratégiques pour les OP au niveau de plusieurs pays et pour le renforcement des politiques commerciales nationales et régionales et les stratégies de développement des marchés domestiques (local, national et régional).

L'ambition est de réaliser ainsi chaque année 1 étude régionale et 1 atelier régional multiacteurs de concertation et d'échanges sur la base des résultats de cette étude.
Une attention sera accordée aux activités des femmes et des jeunes. Dans cette perspective, des sessions de formation thématiques seront organisées pour le collège régional des femmes dans le domaine de la transformation agro-alimentaire. Il s'agit de permettre aux femmes de se renforcer mutuellement et de définir des stratégies collectives pour relever des défis communs liés à leurs initiatives économiques (normalisation et qualité ; emballage ; amélioration des procédés

techniques ; collaboration avec les institutions de recherche ; accès au marché régional…).

A17- Appui des Plates-formes nationales pour la participation à la FIARA, autres foires agricoles et évènements visant la promotion des produits agricoles. Après 10 ans d'existence du ROPPA, le bilan de la participation des leaders paysans et des OP aux foires agricoles et évènements à caractère commercial reste mitigé**.** Cette situation est liée entre autres au niveau de préparation et de suivi des intentions de partenariats contractés lors de ces évènements. L'objectif de l'activité est de mettre en place des outils au niveau du ROPPA pour accompagner la préparation de la participation des leaders paysans et OP aux foires agricoles et renforcer leurs capacités à faire aboutir les intentions de collaboration. Ainsi, le plan quinquennal offrira des opportunités pour la participation de leaders paysans aux évènements régionaux à caractère commercial et économique et des soutiens pour la préparation de ces participations et le suivi des résultats.

A18- Analyse et concertation des OP sur les opportunités et contraintes liées au reclassement des produits agricoles dans le TEC. Les politiques agricoles en cours sont fortement orientées vers le développement de marché régional en faveur des productions agro-sylvo-pastorales locales. Cependant, ces opportunités ne pourront être pleinement exploitées par les exploitations familiales et leurs OP que si les politiques commerciales s'accordent également sur la vision des politiques agricoles. Particulièrement, les négociations en cours sur le TEC, principal outil de la politique commerciale régionale, recouvrent d'importants enjeux à ce sujet. L'objectif de l'activité est de permettre aux OP de prendre connaissance et d'analyser le reclassement des produits agricoles dans le TEC et le développement éventuel d'actions de plaidoyer. Il sera organisé une rencontre régionale multiacteurs pour partager les résultats de ces négociations. Cette rencontre permettra au réseau et aux plates-formes nationales d'identifier éventuellement des actions de plaidoyer.

Dans le cadre du plan quinquennal, le ROPPA va s'investir également dans l'animation de Systèmes d'Information des Marchés (SIM) afin d'offrir aux OP des opportunités d'accès aux informations stratégiques de marchés (offres et demandes des produits, stocks disponibles, fluctuation des prix…) ; une activité à laquelle les plates-formes seront associées en tant que pourvoyeuses d'informations à la base.

Résultat Immédiat 5: Les OPPA disposent de cadres régionaux de concertation fonctionnels dans les filières, leur permettant de renforcer leur capacité professionnelle, de négocier efficacement avec les autres groupes d'acteurs et de participer pleinement aux processus des politiques et programmes d'appui sectoriels

A19- Appui à l'émergence et à la consolidation d'espaces de concertation des OP dans les filières (riz, élevage, pêche, lait, horticulture). La sécurité et la souveraineté alimentaires visées par les politiques agricoles régionales de l'UEMOA et de la CEDEAO misent, entre autres, sur le développement et la professionnalisation de quelques filières agricoles et animales. Au niveau des pays, les Etats mettent en œuvre des programmes et projets publics dans le but de promouvoir des filières nationales.

Ces objectifs et les actions qui les supportent indiquent que les exploitations familiales et leurs organisations tant nationales que régionales sont parties prenantes. Cependant, force est de constater que dans les pays, certaines OPPA centrées sur les filières ne sont pas suffisamment partie prenante des plates-formes nationales tandis qu'au niveau régional, se mettent en place des organisations - régionales centrées sur des filières. S'il est retenu que toutes ces organisations tendent à mieux défendre les exploitations familiales dans les partenariats promus par les filières, il reste que souvent, les positions et propositions soutenues par les uns et les autres ne sont pas harmonisées.

Le ROPPA, bien que s'inscrivant clairement dans la promotion et la défense des exploitations familiales engagées dans des productions diversifiées, porte une attention soutenue aux filières agricoles et animales. En effet, le ROPPA a été au-devant du combat pour le devenir du coton africain. Des initiatives ont été développées pour le riz et les efforts ont permis de mettre en place un cadre régional de concertation dans lequel, le ROPPA et ses membres y jouent un rôle important. Les conventions de 2006 et 2010 ont défini des orientations stratégiques pour engager davantage le ROPPA dans l'accompagnement de l'organisation des OP dans les filières et pour assurer leur participation aux actions et à la vie du réseau.

L'activité envisagée vise à poursuivre et renforcer cette dynamique en vue de mieux organiser la participation des OPPA et des plates-formes nationales au sein des instances régionales de concertation et de décision sur les filières dites prioritaires pour la -région.

Pour ce faire, le plan quinquennal va soutenir les processus de concertation et de mis en place de 4 cadres régionaux de concertation dans des filières végétales et animales (élevage, pêche, horticulture, lait). Il sera également mis en place des soutiens aux cadres ainsi constitués pour effectuer des analyses et des propositions sur des dossiers liés aux filières dans le cadre des politiques agricoles et commerciales régionales et nationales et pour organiser leur participation dans les instances de consultation.

Enfin, le plan quinquennal soutiendra l'approfondissement des réflexions sur l'ancrage des espaces des filières dans les organes de gouvernance du ROPPA et éventuellement les amendements nécessaires à apporter dans les textes légaux du réseau.

Résultat intermédiaire 2: Le ROPPA en collaboration avec d'autres groupes acteurs, notamment les autres réseaux de producteurs, participent efficacement aux consultations relatives au développement rural et influence l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et pratiques des Etats et des OIR.

Résultat immédiat 6 : Les plaidoyers thématiques et les argumentaires pertinents développés par le ROPPA en collaboration avec différents groupes d'acteurs et réseau de producteurs ont influencé favorablement les choix stratégiques des Etats et des OIR dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles et économiques régionales.

A20- Renforcement des capacités en analyse de politique économique et agricole des leaders paysans, des responsables des OP et des techniciens. Cette activité vise à doter les responsables des organisations paysannes, des administrateurs, des responsables des espaces spécifiques (collèges et cadres de concertation des filières) et des techniciens de capacité suffisante en matière d'analyse de politique économique et agricole. Cette préoccupation suggère un certain nombre d'activités connexes : élaboration de modules de formation en politique économique et agricole, production de manuel d'analyse d'impact de politiques économiques à l'intention des producteurs (simulation par exemple des effets fiscalo-commerciaux sur des filières spécifiques) organisation d'ateliers de formation pour les leaders paysans sur les techniques d'analyse des effets des politiques. Ces formations seront organisées au niveau régional et dupliquées le cas échéant au niveau national.

A21- Elaboration de supports de plaidoyers. Cette activité vise à élaborer un certain nombre de supports audio-visuels en plusieurs langues pour informer l'opinion publique nationale, régionale et internationale sur les grandes questions touchant le développement agricole. Outre les supports traditionnels, (mémorandums, plaquettes, émissions radiodiffusées ou télévisées), l'activité consiste à créer en permanence une plate forme de dialogue entre les acteurs. Il peut s'agir d'un site internet alimenté par les *success stories* des OP et des producteurs à différentes échelles. Ce site servira périodiquement à des discussions ouvertes sur des thématiques qui touchent à des phénomènes ou mesures susceptibles d'influencer à court et moyen termes le développement des exploitations familiales.

A22- Animation des séances de plaidoyers au niveau des plates-formes nationales et au niveau du réseau en faveur des exploitations familiales. Cette activité consiste à diffuser et à faire connaitre les positions du ROPPA sur les grandes questions d'actualité nationale, régionale et internationale. Elle suggère, outre la diffusion par des canaux appropriés des arguments du ROPPA, l'organisation d'ateliers et de conférences thématiques. Elle suggère aussi la présence du ROPPA aux grandes manifestations nationales, régionales et internationales.

A23- Suivi de l'élaboration des politiques économiques et agricoles. Cette activité permettra aux organisations paysannes de mieux suivre les processus de formulation des politiques. Elle vise à rompre les pratiques actuelles qui consistent à avoir les mêmes personnes à toutes les réunions qui, dans la majeure partie des cas, ne sont pas suivies de compte-rendus aux membres à la base. Elle suggère une responsabilisation des leaders des plates-formes et des membres du Conseil d'Administration sur des thématiques spécifiques dont ils assurent le suivi permanent et produisent des rapports périodiques. Elle permet également aux responsables de requérir les avis techniques des analystes des données de l'observatoire pour alimenter les débats et les influencer en faveur des exploitations familiales.

A24- Atelier d'information et de sensibilisation des membres du Collège régional des femmes sur les politiques agricoles régionales (ECOWAP et PAU). Le travail effectué dans l'élaboration de l'ECOWAP et de la PAU mais aussi

dans les PNIA et PRIA, a conféré une grande confiance aux OPPA en même temps qu'un regain de crédibilité et de reconnaissance auprès des autorités politiques nationales et régionales. Tout comme à l'étape de conception, la réussite de la phase de mise en œuvre des acquis obtenus dans l'élaboration de ces politiques et différents instruments, tient à son caractère participatif et inclusif. Il s'ensuit une obligation d'implication dans ce processus, de la composante femme qui tient un rôle premier dans la satisfaction des besoins alimentaires en Afrique de l'Ouest et qui, à ce titre, ne saurait donc être tenue plus longtemps en dehors des cercles de discussions et de décisions concernant l'avenir de l'agriculture ouest-africaine.

Seulement, pour interagir efficacement avec l'ensemble des autres acteurs, les femmes ont besoin d'être renforcées face au défi de l'information relative à la maîtrise des textes et des enjeux actuels des réformes en cours.

A travers un atelier régional d'information et d'échanges de trois (03) jours, une trentaine de femmes membres des collèges nationaux du ROPPA seront outillées sur le contenu des politiques régionales agricoles (ECOWAP et PAU) et leurs implications multidimensionnelles en rapport avec les objectifs de souveraineté alimentaire dans la sous-région ouest-africaine.

A25- Concertation entre les réseaux d'OPPA d'Afrique de l'Ouest. Les enjeux des exploitations familiales exigent une grande concertation des réseaux d'organisations paysannes, de producteurs agricoles, de pasteurs et d'agropasteurs pour se renforcer mutuellement et constituer collectivement une plus grande force de négociation avec les décideurs politiques aux niveaux national et régional et les autres groupes d'acteurs. Dans cette vision, le ROPPA propose d'organiser dans le cadre de son plan quinquennal un processus de concertation avec les autres réseaux d'OPPA en Afrique de l'Ouest sur des thématiques d'actualité recouvrant d'importants enjeux pour les exploitations familiales. Il s'agira de réaliser des analyses collectives et des propositions sur des sujets en discussion dans les instances de consultation nationale et régionale mais surtout d'anticiper sur les processus pilotés par les Etats et les OIER. Les thèmes seront choisis par les différentes parties prenantes selon l'actualité. Cependant, ces analyses porteront sur les politiques agricoles et économiques régionales, les lois et mesures visant le développement agricole et rural ; les questions liées au financement/investissement dans le secteur de l'agriculture, la vie des réseaux, etc.

Il sera organisé sur la durée du plan quinquennal au moins 2 rencontres régionales de concertation et d'échanges.

Résultat Intermédiaire 3 : L'ensemble des outils de gestion opérationnelle et les organes de gouvernance mis en place ont contribué à asseoir de façon durable la crédibilité institutionnelle du ROPPA et de l'ensemble de ses plates-formes nationales

Résultat immédiat 7 : Les outils de gestion opérationnelle mis en place ont contribué à un meilleur fonctionnement du Secrétariat Exécutif et des équipes techniques des plates-formes

A26- Promotion de la vision et révision des textes légaux de base. Le plan quinquennal soutiendra, au niveau des plates-formes nationales, des concertations

aux fins de mieux définir la vision et adapter les statuts pour non seulement se conformer aux exigences légales en cours dans les pays mais aussi pour se fixer des règles praticables et réalistes.

Afin d'améliorer la prise collégiale de décisions et le partage de l'information entre les élus, le plan soutiendra l'organisation d'ateliers au profit des organes de gouvernance des plates-formes nationales et du ROPPA afin qu'ils se dotent de modalités pratiques pour la représentation, le rapportage des missions, le partage des responsabilités, etc. Le plan pourrait en outre soutenir la réalisation de sessions de sensibilisation, de formation des élus sur ces questions afin de renforcer les bonnes pratiques.

A27- Elaboration et validation de plans stratégiques de développement des institutions et des capacités de délivrance de services. Le plan quinquennal aidera les plates-formes nationales à se doter de plans stratégiques en vue de mieux planifier l'évolution de leurs institutions. Cet appui permettra aux plates-formes nationales, outre l'appui fourni par le plan quinquennal, d'entreprendre auprès des partenaires (Etat, partenaires au développement, ONG) des négociations en vue de mobiliser des ressources internes pour la mise en œuvre.

A28- Elaboration et validation de manuels de procédures administratives, financières et comptables et autres outils de gouvernance. Le plan quinquennal, sur la base d'une évaluation de l'existant, appuiera soit la révision des manuels existants-ce qui est le cas du ROPPA et de certaines plates-formes nationales - soit l'élaboration initiale de manuels de procédures et autres outils de gouvernance nécessaires. Ces outils outil de bonne gestion et de bonne gouvernance devront cependant être adaptés aux réalités vécues et aux capacités humaines susceptibles d'en assurer une bonne application. Le but recherché par le plan quinquennal est de doter les plates-formes nationales et le ROPPA de pratiques transparentes et traçables de gestion administrative, financière et comptable.

A29 - Définition des outils de gestion des ressources humaines. Des outils et critères de gestion et d'évaluation du personnel seront élaborés de manière participative avec l'appui de personnes ressources. Ces outils seront utilisés dans le cadre de l'amélioration de la performance de l'équipe et du suivi des carrières du personnel. Le plan quinquennal apportera un appui pour consolider le travail déjà réalisé dans le cadre du programme intérimaire. Il s'agira notamment de l'organisation d'une rencontre de concertation pour finaliser le contenu de l'ensemble des outils et leur modalité d'application.

A30- Mutualisation et mise en œuvre de la stratégie et d'outils de suivi-évaluation. En partant des pratiques et des outils existants au niveau des plates-formes nationales, le ROPPA a élaboré une stratégie régionale en matière de suivi-évaluation. Celle-ci permettra de i) suivre, contrôler et analyser de manière continue les résultats des activités du ROPPA et ii) analyser en profondeur et comparer les réalisations effectives avec ce qui a été planifié. Dans le cadre du plan quinquennal, il s'agira d'organiser deux rencontres d'appropriation de la stratégie de suivi-évaluation, des formations sur les outils d'analyse de données (fiches de collecte, base de données, logiciels d'analyse SPSS,…) et des missions d'appuis spécifiques.

A31- Elaboration d'une stratégie et d'un agenda de capitalisation. Le ROPPA a accumulé beaucoup d'acquis tant au niveau régional qu'au sein des plates-formes nationales qui malheureusement sont insuffisamment valorisés. Dans le cadre du plan quinquennal, l'ambition est donc de mieux capitaliser les produits et expériences tirés de l'exécution des différents projets et programmes du réseau mais aussi ceux des plates-formes nationales. Dans cette perspective et pour avoir une démarche cohérente, une stratégie et un agenda de capitalisation seront définis au cours d'un atelier régional.

Résultat immédiat 8 : La gouvernance du ROPPA est améliorée avec une meilleure définition des rôles et des responsabilités et un fonctionnement régulier des instances

A32- Rencontres des organes de gouvernance. Dans le cadre du plan quinquennal, il est prévu l'organisation de 10 sessions du Conseil d'Administration à raison de 2 par an et auxquelles pourraient s'ajouter d'éventuelles sessions extraordinaires. Ces sessions permettront aux administrateurs de faire régulièrement le point sur la mise en œuvre des orientations et agenda définis par la convention ; d'analyser les enjeux liés au contexte régional et de décider des mesures, et orientations nécessaires. Les sessions du Conseil d'Administration examineront également les bilans d'exécution des programmes opérationnels annuels et les projets de programme opérationnel ainsi que les budgets ad'hoc pour les années suivantes.

A33- Soutien à l'exercice des fonctions de représentation et de défense de la vision du ROPPA. L'activité a pour objet de rendre permanent l'exercice de cette fonction et par les résultats obtenus, de motiver la prise en charge progressive d'une grande partie des coûts des sessions et des missions des élus des plates-formes nationales et du ROPPA. Le plan quinquennal apportera une contribution pour couvrir une partie des coûts des sessions et des missions au niveau des plates-formes nationales tandis qu'au niveau régional, il s'agira de la prise en charge des missions des membres du Conseil d'Administration et des frais de représentation des élus dûment mandatés. L'appui du plan comprendra également le financement de retraites aux fins d'aider à la formulation de positions sur des questions d'intérêt majeur pour lesquelles les plates-formes nationales ou/et le ROPPA sont sollicités.

Résultat Immédiat 9 : Le collège régional des femmes du ROPPA est opérationnel

A34- Rencontre d'échanges, d'harmonisation et d'appropriation de la vision du Collège des femmes par ses membres. La dernière rencontre du Collège régional des femmes, en novembre 2011, à Cotonou, a révélé des différences d'appréciation au sein même du Collège au sujet de la vision de cette instance. Cette situation appelle une rapide clarification et une mise à niveau collective quant à la mission fondamentale du Collège régional et de ses démembrements nationaux. Ayant pris conscience de ce que la question de la vision est centrale parce qu'elle touche aux fondements de la structure et détermine les approches d'intervention et l'ensemble de ses options stratégiques, les femmes réunies à Cotonou ont alors unanimement décidé d'agir vite afin d'éviter que chacun n'y aille de sa compréhension et de ses

intérêts. L'action préconisée à cette fin et inscrite parmi les priorités du plan d'action régional 2012-2016, est la tenue d'une session d'échanges visant l'harmonisation et l'appropriation d'une vision partagée du Collège.

Cette session régionale de deux (02) jours regroupera une vingtaine de participantes représentatives des collèges nationaux.

A35- Dotation des Collèges nationaux en équipements informatiques et formation à l'utilisation de l'outil Internet. Les collèges nationaux des femmes éprouvent de plus en plus un réel besoin de communication justifié d'ailleurs par les sollicitations croissantes dont elles continueront à faire l'objet aussi bien à l'échelle du Collège régional qu'au niveau global du réseau. C'est grâce à un meilleur accès aux outils de communication moderne (messagerie électronique, Internet) qu'elles entendent corriger la faible réactivité qui leur est aujourd'hui reprochée. Une réelle maitrise de l'outil Internet devrait également leur permettre d'assurer une meilleure animation du Collège régional et d'apporter un peu plus de vitalité quant à la contribution des femmes à la vie du réseau.

Pour atteindre cet objectif, une action à deux volets est envisagée : une dotation des quinze (15) collèges nationaux en équipements informatiques appuyée par des sessions de formation et autres appuis techniques à l'utilisation de l'outil Internet.

A36- Etude sur l'évolution du rôle et la place de la femme dans l'exploitation familiale. Dans le même sillage de l'étude sur la caractérisation des expériences de suivi des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest, il s'agira cette fois-ci de mettre en lumière le potentiel productif de la femme et sa contribution essentielle à la gestion, à l'équilibre et au dynamisme des exploitations familiales.

Cette étude régionale embrassera l'ensemble de la couverture géographique du ROPPA pour refléter à la fois les spécificités et la diversité des situations vécues et des expériences en cours. Afin d'éclairer les choix politiques et économiques à l'échelle régionale, l'étude sera assortie de recommandations pertinentes sur les stratégies de renforcement de la contribution des femmes à la gouvernance et à consolidation du leadership féminin au sein des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest.

Une personne-ressource externe sera sollicitée pour appuyer le Collège régional dans la réalisation de ladite étude.

A37- Formation des collèges des femmes en techniques de communication et plaidoyer. Devant la nécessité de plus en plus marquée d'associer les leaders paysans, y compris les femmes, au processus de collecte de l'information à la base pour la faire remonter vers le sommet, il est devenu impérieux de doter ces acteurs au niveau local d'un minimum de savoir-faire en matière de communication. D'où l'intérêt d'organiser à l'intention de ces détentrices d'informations de première main, une session de renforcement de capacités sur les techniques de communication adaptées au monde rural. De même, par ces temps de réformes touchant aux politiques agricoles régionales, les femmes ont beaucoup à gagner d'une maîtrise des techniques de plaidoyer qui les rendra plus aptes à développer des argumentaires crédibles auprès des décideurs et à avoir une meilleure audience auprès des partenaires.

Pour ce faire, un atelier national de trois (03) jours au profit d'une trentaine de membres du Collège régional des femmes sera organisé au cours de la première année du Plan quinquennal pour conférer à celles-ci, des compétences de base en collecte d'informations, en techniques rédactionnelles et techniques de plaidoyer.

A38- Formation des collèges des femmes sur le Genre et l'accès au foncier. La relation entre la question de l'accès à la terre et le genre reste un sujet préoccupant pour les femmes du Collège régional du ROPPA. Comment dépasser ce carcan socio-culturel qui prive encore dans certaines contrées la femme de la jouissance du droit de propriété foncière ? La réponse passe par un approfondissement de la réflexion dans un cadre multi-acteurs où sont interpellés aussi bien les Etats que les communautés rurales.

Afin de mieux préparer les femmes à la défense de leurs intérêts, une session de formation est préconisée pour les informer davantage sur le contenu des législations foncières (là où elles existent !) et examiner entre autres les facteurs politiques et sociologiques qui font perdurer cette pratique discriminatoire à l'égard des femmes en vue d'un plaidoyer conséquent.

Cette rencontre régionale de trois (03) jours sera ouverte à une vingtaine de femmes membres des collèges nationaux.

39- Participation des représentantes du Collège régional des femmes à des rencontres internationales (Journée internationale de la femme rurale, foires régionales, etc.). La participation des femmes à des activités à fort impact médiatique telles que les Journées nationales internationales dédiées à la femme rurale et foires régionales, est censée leur offrir des opportunités d'expression, de visibilité et de valorisation professionnelle. Si les journées dédiées aux femmes peuvent être mises à profit pour défendre des opinions et faire du plaidoyer, les foires agro-alimentaires représentent quant à elles, d'excellentes plates-formes d'échanges commerciaux et de marketing en faveur d'initiatives de production agricole ou de transformation.

Annuellement, une vingtaine de femmes représentant les différents collèges nationaux seront mobilisées autour d'au moins deux activités promotionnelles au niveau régional.

A40- Visites d'échanges d'expériences entre les collèges nationaux. Les expériences significatives menées par chaque collège national des femmes devraient franchir le cadre étroit de la plateforme paysanne concernée pour être partagées dans un cadre plus élargi de discussion et d'apprentissage qu'est le Collège régional. Ces visites d'échanges qui sont une modalité de mise en commun de savoir-faire doivent répondre fondamentalement à un objectif d'enrichissement mutuel afin que les réussites des uns profitent aux autres et que les moyens d'évoluer vers un progrès collectif pour le réseau soient recherchés collégialement.

Dans une instance à caractère régional comme le Collège des femmes du ROPPA où de réels acquis existent tant en matière de production, de transformation que de distribution, ce sont moins les expériences à échanger qui font défaut que les opportunités de le faire. Dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan quinquennal, des femmes productrices ou transformatrices d'une contrée donnée s'organiseront par groupe de pays pour aller à la découverte des expériences de

leurs homologues d'une contrée voisine au sein même du Collège. Une visite d'échanges pourra être organisée annuellement au profit d'une vingtaine de femmes, membres du Collège.

Résultat Immédiat 10 : Le collège régional des jeunes du ROPPA est opérationnel

A41- Etude sur la situation des jeunes ruraux dans les exploitations familiales. Cette activité entre dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et la mise en place des cadres de concertation et d'action des jeunes au niveau national et sous-régional. Il s'agit d'une étude visant à faire le point sur les enjeux et défis des jeunes ruraux dans le contexte en mutation de l'agriculture ouest africaine. L'étude formulera des propositions pour une meilleure organisation et participation des jeunes ruraux dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de développement agricole, économique et rural.

Le travail sera fait avec l'appui de personnes ressources dont le mandat consistera à réaliser un diagnostic sur la situation des jeunes ruraux assorti de propositions pour mieux prendre en compte leurs préoccupations dans les exploitations familiales et orienter la mise en place des collèges des jeunes ruraux. Les résultats de ce travail serviront à l'organisation d'une rencontre régionale des jeunes ruraux dans le cadre du plan quinquennal. Ils alimenteront également le processus de caractérisation des exploitations familiales et vice-versa.

Cette rencontre régionale des jeunes permettra entre autres d'approfondir la réflexion sur le collège des jeunes sur la base des résultats des travaux de la convention de 2006. Il s'agira d'approfondir la nature, les mandats/fonctions, l'organisation et le fonctionnement des collèges des jeunes. La rencontre permettra également de définir une démarche méthodologique et un agenda pour finaliser la mise en place des collèges nationaux et du collège régional des jeunes.

A42- Accompagnement du processus de formalisation du collège des jeunes.

La structuration du collège des jeunes lancée lors de la convention de 2006 n'est pas encore arrivée à terme. Seules quelques plates-formes nationales disposent d'un espace de concertation des jeunes. Sur la base des orientations, de l'approche méthodologique et de l'agenda définis lors de la rencontre régionale, le ROPPA va accompagner le processus de mise en place des collèges nationaux et du collège régional des jeunes. Le Secrétariat Exécutif va superviser et coordonner le processus de mise en place des collèges nationaux qui devrait se faire sur la base des orientations définies au niveau régional. Il sera organisé après la mise en place des collèges nationaux, une rencontre régionale pour la constitution du collège régional des jeunes. L'ensemble du processus devrait se réaliser au cours de la 1ère année du plan quinquennal.

Résultat immédiat 11 : Le dispositif et les outils d'information et de communication existants au sein du réseau sont renforcés

A43- Opérationnalisation et consolidation de la stratégie d'information et de communication. Dans un souci d'adaptation aux enjeux du moment et en raison de son caractère très dynamique, la stratégie d'information et de communication sera progressivement consolidée. Dans une optique de promotion et d'adhésion de

l'ensemble des plates-formes nationales aux bonnes pratiques en matière de communication, le ROPPA restera continuellement attentif aux réalités et évolutions du contexte et aux besoins spécifiques de ses partenaires.

Au-delà des objectifs de visibilité du réseau, le Plan quinquennal s'attèlera à un autre grand défi qui est celui du renforcement des capacités des plates-formes et des Organisations Paysannes dans l'utilisation des outils d'information et de communication pour un meilleur accès à la connaissance agricole.

A44- Développement et animation d'outils de communication. Pour faciliter et dynamiser le flux des échanges entre les différents acteurs à l'intérieur du réseau et en direction des partenaires externes, une gamme d'outils et supports seront développés et/ou renforcés (bulletins d'information, système Intranet, réseau d'échanges électroniques, site web, films vidéo, visuels, plaquettes, autres supports de communication). L'accent sera mis à la fois sur un besoin de diversification de ces outils mais aussi sur une recherche de cohérence entre les profils variés des partenaires et les contenus proposés.

A45- Couverture médiatique des activités. La vie institutionnelle du ROPPA est fortement rythmée par l'organisation ou / et la participation à divers événements donnant lieu à un brassage permanent avec des partenaires, privés et étatiques. C'est notamment le cas des ateliers, rencontres thématiques, foires agro-alimentaires et autres sessions de formation que le réseau est appelé à exploiter comme autant d'opportunités de médiatisation de ses interventions et prises de position. Ces activités seront également mises à profit pour déployer divers supports de communication à des fins de visibilité. En aval, l'activité de médiatisation servira également à la capitalisation.

A46- Animation et diffusion des grandes réflexions thématiques des plates-formes et du ROPPA. En écho à un certain nombre de préoccupations d'ordre stratégique remontant de la base du réseau vers le sommet, le ROPPA initiera une approche d'animation et de diffusion des réflexions majeures développées par les plates-formes sur des thématiques jugées pertinentes. Cette approche de mutualisation des expériences et des réflexions autour de thématiques d'intérêt commun sera valorisée à travers les outils et supports de communication du réseau et contribuera à enrichir celui-ci en termes de ressources partagées et capitalisables.

Résultat immédiat 12: Le français et l'anglais sont les langues de travail du ROPPA

A47- Traduction des documents en français et en anglais. Dans le souci de prendre en compte la pluralité linguistique du réseau et permettre une meilleure communication en son sein, un effort sera fait pour rendre disponibles les documents stratégiques du ROPPA dans les trois langues que sont le français et l'anglais. Cela contribuera à une meilleure participation de tous les membres à la vie du réseau.

Résultat immédiat 13: Les plates-formes s'appuient mutuellement dans le développement de leurs initiatives

A48- Missions de suivi, d'appui conseil et visites inter plates-formes. Cette activité vise à renforcer la solidarité et le partage d'expériences entre les plates-formes nationales. Elle se déroulera sous forme d'auto-évaluation conduite par les

élus et techniciens de la plate-forme visitée assistés par leurs pairs. Il s'agira d'analyser les acquis et les faiblesses de la plate-forme en ce qui concerne la gouvernance, la communication, la capacité relationnelle, l'influence des politiques, les services aux membres. Pour chaque plate-forme nationale visitée, la mission d'auto-évaluation assistée par les pairs devrait aboutir à l'identification d'activités prioritaires et l'élaboration d'une feuille de route pour le renforcement de la gouvernance. Les feuilles de route pour le renforcement des plates-formes nationales seront progressivement consolidées au niveau régional. Leur mise en œuvre sera suivie par le Conseil d'Administration en collaboration avec le Secrétariat Exécutif.

Cette mission intégrera également des actions collectives de plaidoyer auprès des autorités nationales et des représentations des coopérations bilatérales et multilatérales.

Résultat Intermédiaire 4: Le ROPPA et les plates-formes nationales disposent respectivement d'un Secrétariat Exécutif et des coordinations techniques de haut niveau avec les moyens nécessaires et les compétences requises qui assurent la mise en œuvre de la vision et des missions du réseau.

Résultat immédiat 14: Le Secrétariat Exécutif et les coordinations techniques outillés, assurent efficacement la défense de la vision du ROPPA, ses missions et améliorent la gouvernance du réseau

A49- Renforcement des dispositifs d'appui technique au niveau des plates-formes nationales. Le plan quinquennal aidera à la mise en place et au renforcement de cellules d'appui technique. Ces dernières auront en charge l'analyse des dossiers, le fonctionnement permanent des plates-formes nationales, l'assistance aux OPPA membres dans certaines démarches, telles des négociations de programmes d'actions, des informations juridiques, commerciales ainsi que des conseils pour bâtir des partenariats techniques ou/et économiques. Le plan apportera, selon la situation de chaque plate-forme nationale, les moyens additionnels pour la prise en charge du personnel et le fonctionnement de la cellule d'appui technique.

En outre, et relativement à la reddition des comptes administratifs et financiers, le plan soutiendra au niveau des plates-formes nationales et du ROPPA le recrutement de spécialistes, la définition selon les dispositions des manuels de procédures et la mise en place de systèmes d'enregistrement des transactions financières et comptables y compris les logiciels et les équipements, la formation du personnel à l'utilisation optimale des logiciels et l'audit indépendant annuel des comptes. Ces activités devront garantir la production à temps des rapports d'exécution financière, leur soumission aux organes et leur diffusion aux partenaires techniques et financiers des plates-formes nationales et du ROPPA.

A50- Renforcement du dispositif d'appui technique au niveau du ROPPA. Ce processus déjà enchanté avec le programme intérimaire, se poursuivra à travers le plan quinquennal. Une procédure sera lancée pour un recrutement en 2012 du personnel restant préconisé dans le cadre des réformes (spécialiste genre, assistant(e) bilingue, Chargé de Suivi-évaluation, Chargé de programme). En plus du

recrutement, le Secrétariat Exécutif du ROPPA procédera à une finalisation redéploiement du personnel.

A51- Renforcement des compétences des équipes techniques du ROPPA et des plates-formes nationales. Il sera organisé dans le cadre du pan quinquennal des sessions de formation pour renforcer les compétences des membres du Secrétariat Exécutif et des équipes techniques des plates-formes nationales. Ces formations porteront notamment sur la gouvernance (GAR, rapportage, suivi-évaluation, communication…), la gestion des responsabilités, etc.

Résultat immédiat 15 : les capacités des membres des équipes techniques du Secrétariat Exécutif et des plates-formes nationales sont renforcées et permettent d'assurer l'accompagnement des élus et des plates-formes

A52- Sessions de formation en suivi-évaluation et capitalisation. Ces sessions s'adressent aux personnels techniques et élus des plates-formes nationales et du réseau. Il s'agit de renforcer leurs capacités et de leurs donner les outils nécessaires pour suivre la réalisation des résultats des projets/programmes et mieux valoriser les expériences des OP. Deux sessions de formation seront organisées après l'élaboration et la validation de la stratégie et des outils de suivi, évaluation et capitalisation.

Résultat immédiat 16 : Les moyens logistiques mis en place ont contribué à l'amélioration de la performance du personnel du Secrétariat Exécutif

A53- Acquisition de moyens de fonctionnement du Secrétariat Exécutif. Il s'agit d'améliorer les conditions de travail du Secrétariat Exécutif en rapport avec les objectifs fixés et à mêmes d'assurer une efficacité et une efficience dans l'exécution des activités. Il est préconisé notamment l'acquisition de matériel roulant pour le déplacement, un équipement adéquat, des fournitures et matériels de fonctionnement.

VI-STRATEGIE GENERALE DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION

VI- STRATEGIE GENERALE DE MISE EN ŒUVRE ET DE COORDINATION

La responsabilité de la mise en œuvre du plan quinquennal est assurée par le Conseil d'Administration avec le mandat de la convention qui est l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration délèguera à son tour au Secrétariat Exécutif, l'exécution, la coordination, la supervision et le suivi quotidien des activités du plan quinquennal.

Les différents outils de gestion ont été mis en place lors de la phase de mise en œuvre du programme intérimaire en 2011. Ces outils seront complétés et améliorés là où ils existent déjà. Ces outils permettront en partie au Conseil d'Administration de suivre l'exécution globale. Le Secrétariat Exécutif aura le devoir de rendre compte lors des rencontres statutaires de l'état d'avancement de mise en œuvre du plan. La périodicité de ces rencontres sera semestrielle. Des suivis trimestriels seront faits par les membres du Conseil d'Administration, soit dans les plates-formes membres, soit au siège du ROPPA, à Ouagadougou.

Le plan quinquennal intègre l'ensemble des projets et programmes planifiés avec des partenaires de 2012 à 2016. Il s'agit entre autres du PAAR, PAOPA, PAJEA, etc. Le ROPPA mettra en œuvre un système de rapportage unique détaillant l'ensemble des initiatives développées dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal. Cette option se reflétera sur le rapportage financier avec la possibilité de faire ressortir les contributions individuelles. Des rapports circonstanciés pourront être élaborés sur des aspects spécifiques et si cela est nécessaire et justifié.

La mise en œuvre du plan quinquennal requiert l'engagement et la mobilisation des plates-formes nationales car une grande partie des actions sera réalisée à ce niveau.

L'exécution du plan quinquennal procèdera par l'élaboration de programmes de travail annuels et de budgets ad'hoc de manière participative par le ROPPA et les plates-formes nationales. Ces programmes seront validés par les organes compétents du ROPPA et des plates-formes nationales. Les rencontres annuelles d'élaboration des programmes de travail seront également des occasions pour faire le bilan de l'exécution du plan quinquennal.

A partir du programme de travail annuel, le Secrétariat Exécutif du ROPPA établira régulièrement des planifications trimestrielles qui seront largement partagées avec les plates-formes nationales et validées par le Conseil d'Administration.

L'expertise et les expériences des plates-formes nationales seront mises à profit dans les réflexions et dans la conduite des activités du plan quinquennal global. Ainsi, certaines plates-formes nationales, au regard de leur expertise et expériences seront mandatées pour conduire certaines activités au profit de l'ensemble des membres du réseau. Les plates-formes nationales seront particulièrement responsabilisées pour ce qui concerne les processus de capitalisation et certaines études dans les pays. Des ateliers méthodologiques régionaux permettront de définir l'approche de conduite de ces activités et les rôles et responsabilités aux différents niveaux national et régional.

Pour chaque activité confiée à une plateforme, des Termes de Référence seront élaborés pour définir non seulement les objectifs assignés à la mission mais aussi

les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes. Un contrat sera signé pour définir les engagements de la plateforme concernée et du Secrétariat Exécutif.

Par ailleurs, des personnes ressources seront sollicitées pour appuyer les équipes techniques du Secrétariat Exécutif et/ou des plates-formes nationales dans la mise en œuvre de certaines activités.

Pour assurer une bonne mise en œuvre des activités, les capacités d'intervention des équipes techniques seront renforcées en matière de suivi-évaluation et de capitalisation. Une base de données incluant les différents indicateurs a été mise en place et constituera un outil de suivi. Elle sera alimentée en priorité par les organisations de base dans les pays, les fédérations membres des plates-formes et les plates-formes nationales elles-mêmes.

Pour ce qui concerne le fonctionnement de l'équipe et la gestion du plan quinquennal, des plans de travail trimestriels seront établis en fonction des changements attendus. Des rencontres bilans trimestrielles seront organisées pour faire l'état des lieux de la mise en œuvre, actualiser l'analyse du contexte et définir l'orientation des activités pour le trimestre suivant.

Pour toutes les activités de formation, une analyse des besoins sera réalisée pour mieux orienter l'élaboration du contenu des modules. Chaque formation sera soutenue par un dispositif de suivi des acquis et des faiblesses constatées. Les visites d'échanges sont considérées comme des actions de formation et bénéficieront du même dispositif.

Au cours de l'exécution de ce plan, le ROPPA amorcera le processus de mise en place des pools de compétences dans les différents domaines d'intervention.

Au bout du premier semestre, une auto-évaluation du plan sera réalisée pour tirer les leçons préliminaires. L'auto-évaluation en fin d'année permettra de mesurer les résultats et de procéder à d'éventuels réajustements. Les différents résultats seront partagés avec les partenaires.

Pour la mise en œuvre des activités au niveau des plates-formes nationales, les ressources financières seront transférées des comptes du ROPPA vers les comptes des plates-formes nationales. A l'issue de l'exécution, l'ensemble des pièces justificatives ainsi que les rapports nationaux sont envoyés au Secrétariat Exécutif pour une consolidation régionale.

Le principe de la subsidiarité sera de rigueur dans la mise en œuvre de ce plan quinquennal. Les actions menées au niveau des pays seront suivies de très près pour assurer une cohérence d'ensemble. Les ressources transférées seront systématiquement intégrées dans le système de comptabilité qui a été mis en place et stabilisé pendant la mise en œuvre du programme intérimaire.

Des tableaux de mesure de rendement seront élaborés par pays et au niveau régional pour mieux suivre l'évolution des changements. Ces tableaux mettront en exergue les référentiels de départs par blocs d'activités et les repères prospectifs. Le bilan global annuel constituera le rapport consolidé du ROPPA pour les différentes années de mise en œuvre.

Une session d'auto-évaluation sera organisée chaque année pour mesurer les progrès. La quatrième année de mise en œuvre sera mise à profit pour préparer l'évaluation qui sera réalisée à la fin de la quatrième année jusqu'au début de la cinquième année avec un accompagnement extérieur. L'ensemble des dossiers spécifiques seront intégrés dans ce processus qui sera très responsabilisant pour l'ensemble des membres du ROPPA.

Le rapportage unique qui est préconisé sera une étape importante pour le ROPPA afin de documenter les changements auxquels il aspire et non les perspectives des partenaires. Les engagements collectifs qui seront pris par l'ensemble des acteurs seront des engagements collectifs autour de la vision du ROPPA dans la promotion et la défense des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest et au delà.

La mise en œuvre du plan quinquennal du ROPPA 2012-2016 permettra au réseau après plus de dix ans d'existence, de travailler de façon cohérente sur sa vision et ses missions dans une approche multidisciplinaire et multi-niveaux. Cette approche est une volonté affichée qui permettra d'assurer la mise en cohérence des démarches et des outils de mise en œuvre des activités. Les résultats obtenus au cours de la mise en œuvre du programme intérimaire de 2011 constituent une base solide et importante pour mettre en œuvre une telle approche. Le succès du plan quinquennal dépendra de la mobilisation de toutes les parties prenantes.